

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 529

3 mars 2008

SOMMAIRE

Berlin (Bridge) S.à r.l.	25380	Munus Culture S.A.	25377
Brentwood International S.à r.l.	25378	Munus Culture S.A.	25392
Drive S.à r.l.	25378	Munus Investments S. à r.l.	25391
Drive S.à r.l.	25379	Ocamut S.A.	25391
ECS Logistic, Sàrl	25375	Odyssey Group S.A.	25392
Euroluxconstruction S.A.	25376	Parts Immobilière S.A.	25378
FidESCO S.A.	25379	Pinaki Holding S.A.	25392
Finial Sàrl	25379	Pinaki Holding S.A.	25392
Finial Sàrl	25380	Red Pimpernel S.à r.l.	25380
Fintecno Holding S.A.	25391	Serges Finance S.A.	25376
H2O Hesperange S.à r.l.	25375	SGAM AI Optimum Fund	25391
Heli-Europe S.A.	25377	Sulzbach(Bridge) S.à r.l.	25380
iii Info Invest International S.à r.l.	25390	Thanatos Participations S.A.	25377
International Hospitality Capital II S.à r.l.	25367	Turret Lux Participation S.à r.l.	25390
John Zink International Luxembourg S.à r.l.	25376	Verdoso Special Opportunities I S.C.A., SI- CAR	25346
KH Investments S.à r.l.	25378	Wiesbaden (Bridge) S.à r.l.	25389
Marathon S.à.r.l.	25390	Zama (Windhoek) S.à r.l.	25390
Morgan Stanley Carme Luxembourg S.à.r.l.	25381		

Verdoso Special Opportunities I S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 136.557.

—
STATUTES

In the year two thousand eight, on the twenty-ninth day of January.

Before the undersigned Maître Joëlle Baden, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1) VERDOSO INVESTMENT S.A., a société anonyme, having its registered office at 9, rue Sainte-Zithe, L-2763 Luxembourg, registered at the Registre du Commerce et des Sociétés of Luxembourg under the number B 59.863, incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg pursuant to a notarial deed passed in front of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, dated 13 June 1997, published at the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated 4 October 1997, number 546 and last amended on 17 October 2003 pursuant to a notarial deed passed in front of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, and published at the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated 31 December 2003, number 1378, here represented by Nicolas Goulet, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Luxembourg on 28 January 2008.

2) VERDOSO MANAGEMENT S.à r.l. (formerly known as NALLANNUD INVESTMENTS S.à r.l.), a société à responsabilité limitée, having its registered office at 9, rue Sainte-Zithe, L-2763 Luxembourg, registered at the Registre du Commerce et des Sociétés of Luxembourg under the number B 133.463, incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg pursuant to a notarial deed passed in front of Maître Hellinckx, notary residing in Luxembourg, dated 6 November 2007, published at the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated 8 December 2007, number 2849 and last amended pursuant to a notarial deed passed in front of Maître Baden dated 14 January 2008, not yet published at the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, here represented by Nicolas Goulet, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Paris on 27 January 2008.

The said proxies, initialled *ne varietur* by the appearing parties and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, acting in their here above stated capacities, have required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a société en commandite par actions (S.C.A.) with variable capital qualifying as a société d'investissement en capital à risque (SICAR) which they declare organized among themselves and the articles of incorporation of which shall be as laid down hereafter.

Art. 1. Name. There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the Shares of the Company, a company in the form of a société en commandite par actions (S.C.A.) with variable capital qualifying as a société d'investissement en capital à risque (SICAR) under the name of VERDOSO SPECIAL OPPORTUNITIES I S.C.A., SICAR (the «Company»).

The Company shall be governed by the SICAR Law relating to the société d'investissement en capital à risque.

Art. 2. Registered Office. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the General Partner (as defined below). Within the same borough, the registered office may be transferred through a resolution of the General Partner.

In the event that the General Partner determines that extraordinary political, economic or social events have occurred or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such provisional measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding such temporary transfer, shall remain a Luxembourg corporation.

Art. 3. Duration. The Company is incorporated for a limited duration, the term of the Company being the tenth anniversary of its incorporation, with two possible extension of one year by a resolution of general meeting of the Shareholders subject to the quorum and majority requirements necessary for the amendment of the present Articles.

In any case, the Company may enter into liquidation at any time upon proposition of the General Partner by a resolution of the general meeting of the Shareholders subject to the quorum and majority requirements necessary for the amendment of the present Articles.

Art. 4. Purpose. The purpose of the Company is the investment of the funds available to it in risk capital within the widest meaning permitted under Article 1 of the SICAR Law.

The Company may also invest the funds available to it in any other assets permitted by law and consistent with its purpose.

Furthermore, the Company may take any measures and carry out any transaction which it may deem useful for the fulfillment and development of its purpose to the fullest extent permitted under the SICAR Law.

Art. 5. Liability. The General Partner is jointly and severally liable for all liabilities which cannot be met out of the assets of the Company. The limited shareholders shall refrain from acting on behalf of the Company in any manner or capacity other than by exercising their rights as Shareholders in general meetings and shall only be liable to the extent of their contributions to the Company.

Art. 6. Share Capital. The capital of the Company shall at all times be equal to the total net assets of the Company pursuant to Article 14 hereof. The minimum subscribed capital of the Company, which must be achieved within twelve (12) months after the date on which the Company has been authorized as a société d'investissement en capital à risque (SICAR) under the SICAR Law, is one million euro (EUR 1,000,000.-).

The share capital of the Company shall be represented by (i) class A shares (the «Class A Shares»), class B shares (the «Class B Shares») and class C shares (the «Class C Shares») all subscribed by limited Shareholders (actionnaires commanditaires) and without nominal value and (ii) the management shares (the «Management Shares») subscribed by the General Partner («actionnaire commandité») with no nominal value. The distribution rights attached to each such class of shares are described in Article 24 below.

The classes of shares may, as the General Partner shall determine, be of one or more different series, the features, terms and conditions of which shall be established by the General Partner and disclosed in the Memorandum. The General Partner may also create additional classes in accordance with the provisions and subject to the requirements of the Law and the SICAR Law.

Art. 7. Shares. Shares are exclusively reserved to Eligible Investors. This restriction is not applicable to the General Partner which may hold the Management Shares without falling into this category.

All Shares shall be issued in registered form. All issued Shares of the Company shall be registered in the register of Shareholders (the «Register»), which shall be kept by the General Partner or by one or more persons designated therefor by the Company and the Register shall contain the name of each Shareholder, his residence, registered office or elected domicile, the number and class of Shares held by him, the amount paid in on each such Share and banking references. Until notices to the contrary shall have been received by the Company, it may treat the information contained in the Register as accurate and up to date and may in particular use the inscribed addresses for the sending of notices and announcements and the inscribed banking references for the making of any payments.

The inscription of the Shareholder's name in the register of registered Shares evidences his right of ownership of such registered Shares. Share certificates in registered form may be issued at the discretion of the General Partner and shall be signed by the General Partner. Such signature may be either manual, or printed, or by facsimile. If Share certificates are issued and a Shareholder desires that more than one Share certificate be issued for his Shares, the cost of such additional certificates may be charged to such Shareholder.

If any Shareholder can prove to the satisfaction of the Company that his Share certificate has been mislaid, lost, stolen or destroyed, then, at his request, a duplicate certificate may be issued under such conditions as the Company may determine subject to applicable provisions of the law. At the issuance of the new Share certificate, on which it shall be recorded that it is a duplicate, the original Share certificate in place of which the new one has been issued shall become void. Mutilated Share certificates may be exchanged for new ones by order of the Company. The mutilated certificates shall be delivered to the Company and shall be annulled immediately. The Company may, at its election, charge the Shareholder for the costs of a duplicate or for a new Share certificate and all reasonable expenses incurred by the Company in connection with the issuance and registration thereof, or in connection with the cancellation of the old certificate.

Subject to the provisions of Article 8 below, transfers of Shares shall be made by inscription of the transfer to be made in the Register upon delivery to the Company of the transfer form provided therefore by the General Partner along with other instruments of transfer satisfactory to the Company and the written agreement of the General Partner which may not be unreasonably withheld.

Each Share grants the right to one vote at every meeting of Shareholders and at separate Class meetings of the holders of Shares of each of the Classes issued.

The Company recognizes only one single owner per Share. If one or more Shares are jointly owned or if the ownership of such Share(s) is disputed, all persons claiming a right to such Share(s) have to appoint one single attorney to represent such Share(s) towards the Company. The failure to appoint such attorney implies a suspension of all rights attached to such Share(s).

Art. 8. Transfer of Shares. Notwithstanding anything herein to the contrary:

(i) Shares may only be transferred, pledged or assigned to Eligible Investors with the written consent of the General Partner, whose consent shall not be unreasonably withheld when the transferee meets the criteria for being a Shareholder of the Company as set forth in any agreement that may be entered into from time to time by and among the Shareholders;

(ii) The General Partner shall not accept any transfer of securities to any transferee who may not be considered as an Eligible Investor;

(iii) Any transfer or assignment of Shares is subject to the purchaser or assignee thereof fully and completely assuming in writing, prior to the transfer or assignment, all outstanding obligations of the seller under the subscription agreement entered into by the seller;

(iv) Shareholders cannot require the Company to redeem Shares; however, the Company, at the discretion of the General Partner and in accordance with applicable law, may redeem its own Shares; and

(v) Any transfer will be subject to any restriction that may be provided for in any agreement that may be entered into from time to time by and among the Shareholders.

The Class A and Class B Shareholders shall be granted a preemption right, pro rata their respective Capital Commitments, on all transfers (other than a transfer to an affiliate) made by a Class A Shareholder in accordance with the provisions set forth in an agreement that may be entered into from time to time by and among the Shareholders.

Art. 9. Compulsory Redemption. Shares may be redeemed compulsorily by the Company if a Shareholder, other than the General Partner, ceases to be or is found not to be an Eligible Investor. The General Partner will notify the Shareholder by any written means suitable (email, registered mail, return receipt requested, or fax) of the absence or loss of the status of Eligible Investor. If a Shareholder does not recover its status of Eligible Investor within thirty (30) days from the notification, the General Partner shall be required to offer to other Shareholders the option to purchase all of its Shares.

If such Shares are not purchased by other Shareholders, the Company shall redeem the Shares of the relevant Shareholder at a price based on the latest available Net Asset Value of the Shares less any amount that could be required in order to indemnify the Company for any damages incurred by reason of such compulsory redemption. The Net Asset Value applied will be the Net Asset Value established on the date closest to the redemption.

At the conclusion of this transaction, the Shareholder whose Shares have been purchased or redeemed, will no longer be required to pay the balance of the Capital Commitment relating to such Shares which has not been paid-up.

Art. 10. Issue of Shares. Potential shareholders shall subscribe to Shares on one or more dates or periods as determined by the General Partner and which shall be indicated and as may be further provided for in an agreement between the Shareholders from time to time.

Payments for subscriptions to Shares shall be made in whole or in part on a Closing or on any other date as determined by the General Partner. The modes of payment in relation to such subscriptions shall be determined by the General Partner in accordance with the provisions of an agreement to be entered into by and among Shareholders from time to time.

The Company may agree to issue Shares as consideration for a contribution in kind of securities or other assets, in compliance with the conditions set forth by Luxembourg law, in particular the obligation to deliver a valuation report from the auditor of the Company and provided that such securities or other assets comply with the investment objectives and strategy of the Company.

The General Partner is authorized to issue an unlimited number of Shares without reserving to the existing Shareholders a preferential right to subscribe for the Shares to be issued.

Art. 11. Commitments and Contributions. Each Shareholder shall make Capital Contributions to the Company in an aggregate amount not to exceed its Capital Commitment.

Shareholders admitted to the Company subsequent to the Initial Closing, shall participate in the Portfolio Investments, if any, made by the Company prior to their admission to the extent the net proceeds of such investments have not been distributed yet and in accordance with the provisions of any agreement to be entered into from time to time by and among the Shareholders. Such Shareholders shall generally contribute to the Company an amount equal to their proportionate share of all paid-up amounts of Shareholders admitted in prior Closings («Contributed Capital Commitments»), plus an additional amount computed as interest thereon at Euribor plus 2% from the date of each applicable funding.

The Capital Contributions of the Shareholders shall be paid in separate Drawdowns. The General Partner shall provide each Shareholder, prior to the date on which a Drawdown is due and payable (the «Drawdown Date»), with a notice of a Drawdown (a «Drawdown Notice») which shall give such description of such Portfolio Investment as the General Partner shall determine is appropriate and as may be further provided for in any agreement to be entered into from time to time by and among the Shareholders.

Art. 12. Excused Shareholders. A Class A Shareholder will be excused from making a Capital Contribution to the Company, or shall be entitled to a return of Capital Contributions previously made to the Company, in each case in respect of a particular Portfolio Investment, in the event that either:

(i) such Class A Shareholder (i) reasonably determines that the making of such investment as described in the relevant Drawdown Notice is reasonably likely to have a Material Adverse Effect on such Class A Shareholder and (ii) notifies the General Partner in writing of its intention to avail itself of the provisions of this Article, and delivers to the General Partner such supporting documents as may be further provided for in any agreement to be entered into from time to time by and among the Shareholders; or

(ii) the General Partner elects in its sole discretion to excuse such Class A Shareholder based on a reasonable determination that such Class A Shareholder's making of a Capital Contribution in respect of such investment is reasonably likely to have a Material Adverse Effect on the Company as may be further provided for in any agreement to be entered into from time to time by and among the Shareholders.

If any Class A Shareholder is excused from a Portfolio Investment pursuant to this Article, the General Partner may elect, in its sole discretion, to make the investment without the participation of such Excused Shareholder or not to make the investment as may be further provide for in any agreement to be entered into from time to time by and among the Shareholders.

If the General Partner elects to make such investment, the General Partner shall redesignate any issued Class A Shares held by such Excused Shareholder into Shares of an Excused Class. Each Excused Class shall be specific to a particular Excused Shareholder and no new Excused Class shall be created if such Excused Shareholder is excused from additional Portfolio Investments.

Shares of an Excused Class shall have terms that are equivalent to the terms of Class A Shares except that the Excused Shareholder shall not be entitled to receive any distributions pursuant to Article 24 in respect of the Portfolio Investment from which the Excused Shareholder was excused. Allocations and distributions made to any redesignated Class A Shares prior to their redesignation into Shares of an Excused Class shall be deemed to be allocations and distributions made to such Excused Class Shares. The operation of this Article shall not alter the Remaining Capital Commitment of such Excused Shareholder and shall not limit the obligation of any Excused Shareholder to contribute to the Company the full amount of its Remaining Capital Commitment in respect of all subsequent Portfolio Investments and all organizational expenses and Company expenses.

Art. 13. Defaulting Shareholders. If any Class A Shareholder (other than an Excused Shareholder with respect to a Portfolio Investment) fails to make, in a timely manner, all or any portion of any Capital Contribution or any other amount required to be funded by such Class A Shareholder hereunder, and such failure continues for ten (10) Business Days after receipt of written notice thereof from the General Partner, or any Class A Shareholder purports to transfer all or any part of its interest in the Company other than in accordance with the provisions of these Articles (a «Default»), then such Class A Shareholder may be designated by the General Partner in its sole discretion as in Default (a «Defaulting Shareholder») and shall thereafter be subject to the provisions of this Article 13 and to any provisions contained in any agreement to be entered into from time to time by and among the Shareholders.

With respect to the Remaining Capital Commitment of any Defaulting Shareholder (the «Defaulted Commitment»), the General Partner shall (i) offer to such Non-Defaulting Shareholders as the General Partner shall determine and as may be further described in any agreement to be entered into from time to time by and among the Shareholders the opportunity to increase their Remaining Capital Commitments pro rata in accordance with their Capital Commitments, and/or (ii) admit to the Company a Substitute Shareholder to assume all or a portion of the balance of such Defaulted Commitment (the «Substitute Commitment») on such terms and upon the delivery of such documents as the General Partner shall determine to be appropriate. The Company shall issue Shares of such Substitute Class in respect of any Capital Contribution made by such Substitute Shareholder. Each Substitute Class shall be specific to a particular Substitute Shareholder. Shares of a Substitute Class shall not be entitled to allocations and distributions in respect of Portfolio Investments made before such Substitute Shareholder assumes the Substitute Commitment.

The General Partner may in its sole discretion take any or all of the following actions with respect to a Defaulting Shareholder: (i) redesignate the issued Shares held by such Defaulting Shareholder into Shares of a Defaulting Class, (ii) require such Defaulting Shareholder to remain fully liable for payment of up to its pro rata share of organizational expenses and Company expenses as if the Default had not occurred and (iii) require that such Defaulting Shareholder receive, upon dissolution of the Company, by way of settlement of any amount owed to it by the Company, the lesser of (A) 50% of all distributions to which such Defaulting Shareholder is entitled at the time of its Default and (B) the fair market value of such Defaulting Class Shares at the time of its Default as reasonably determined by the General Partner, in each case less (1) the Company expenses and General Partner expenses incurred in connection with such Default, (2) the net losses of the Company that the General Partner determines are allocable to such Defaulting Class Shares after the date of the Default of such Defaulting Shareholder. Each Defaulting Class shall be specific to a particular Defaulting Shareholder. The Company shall issue Defaulting Class Shares of such Defaulting Class, in such proportion as determined by the General Partner, in respect of any Capital Contribution made by such Defaulting Shareholder from the date of its Default. Allocations and distributions made to redesignated Shares prior to their conversion into Shares of a Defaulting Class shall be deemed to be allocations and distributions made to such Defaulting Class Shares.

The General Partner may charge such Defaulting Shareholder interest on the defaulted amount and any other amounts not timely paid at a rate per annum equal to the greater of 8% or EURIBOR plus 4% from the date such amounts were due and payable through the date that full payment of such amounts is actually made or, if such amounts are not paid, through the end of the term, and to the extent not paid such interest charge may be deducted from amounts otherwise distributable to such Defaulting Shareholder's Shares as may be further provided for in any agreement to be entered into from time to time by and among the Shareholders. The General Partner shall make such adjustments as it determines to be appropriate to give effect to the provisions of this Article.

The General Partner shall have the right to pursue all remedies at law or in equity available to it with respect to the Default of a Defaulting Shareholder as may be further provided for in any agreement to be entered into from time to time by and among the Shareholders.

Whenever the vote, consent or decision of a Class A Shareholder is required or permitted pursuant to these Articles or under the Law, such Defaulting Shareholder having not fully paid-up its Shares shall not be entitled to participate in such vote or consent, or to make such decision, for so long as such Shareholder shall be a Defaulting Shareholder.

Art. 14. Determination and calculation of the Net Asset Value. The net asset value (the «Net Asset Value») of the Company and each class of Shares issued by the Company, will be determined by the administrative agent as further explained in the Memorandum under the responsibility of the General Partner in euros as of the 31 December of each year and as of such other days as determined from time to time by the Board of Managers (each a «Valuation Date»).

Upon request of the other Shareholders, the General Partner must inform them at least once every six months about the Net Asset Value. The Net Asset Value will be calculated and made available within 90 days after the Valuation Date.

The Net Asset Value of the Company is equal to the difference between the value of its gross assets and its liabilities.

The assets of the Company will be valued on the basis of the foreseeable sales price estimated in good faith. Such value will be determined as follows:

(a) With respect to marketable securities (i) that are primarily traded on a securities exchange the value shall be, the average of their closing sale prices on the principal securities exchange on which they are traded for each Business Day during the period commencing ten days prior to the date of the relevant distribution or date of determination and ending ten (10) days after the date of such distribution or, if no sales occurred on any such day, the mean between the closing «bid» and «asked prices» on such day and (ii) the principal market for which is or is deemed to be the over-the-counter market, the value shall be the average of their closing sales prices on each Business Day during such period, as published by applicable over-the-counter system, or any similar organization, or if such price is not so published on any such day, the mean between their closing «bid» and «asked» prices, if available, on such day, which prices may be obtained from any reputable pricing service, broker or dealer;

(b) With respect to all other securities or other assets of or interests in the Company, other than cash, the value will be determined by the General Partner in good faith in accordance with the International Private Equity and Venture Capital Valuation Guidelines published jointly by the European Private Equity and Venture Capital Association, the British Venture Capital Association and the Association Française des Investisseurs en Capital, as amended from time to time (the «International Valuation Guidelines») and considering all factors, information and data seemed to be pertinent, provided that, for purposes of the dissolution of the Company with respect to the securities and other assets described in this clause (b) that are distributed in kind, the Company shall obtain a valuation of such assets from an independent recognized investment, banking, accounting or other appraisal firm selected by the General Partner, which firm has not been reasonably objected to, within 30 days after notice identifying such firm is given, by affected Shareholders having Capital Commitments aggregating in excess of 66.67% of the Capital Commitments of the affected Shareholders.

(c) With respect to liquidities, the value of any cash on hand or on deposit, bills and demand notes and accounts receivable, prepaid expenses, cash dividends and interest declared or accrued as aforesaid, and not yet received shall be deemed to be the full amount thereof, unless it is unlikely to be received in which case the value thereof shall be arrived at after making such discount as the General Partner may consider appropriate in such case to reflect the true value thereof.

Art. 15. Suspension of the Determination of the Net Asset Value. The General Partner may suspend the determination of the Net Asset Value during:

a) the existence of any state of affairs which constitutes an emergency as a result of which disposals or accurate valuation of a substantial portion of the assets owned by the Company would be impracticable;

b) any breakdown occurs in the means of information normally employed in determining the price or value of any of the investments or current stock exchange or market price; or

c) any period when any of the principal stock exchanges or markets, on which any substantial portion of the investment of the Company are quoted or dealt in, is closed otherwise than for ordinary holidays, or during which dealings therein are restricted or suspended.

Any Shareholder having asked to be informed of the Net Asset Value will be informed of any such suspension if, in the opinion of the General Partner, it is likely to exceed eight days.

Art. 16. General Partner. The Company shall be managed by VERDOSO MANAGEMENT S.à r.l. (associé gérant commandité), a company incorporated under the laws of Luxembourg (herein referred to as the «General Partner»).

The General Partner shall be paid a Management Fee as may be further provided for in any agreement to be entered into from time to time by and among the Shareholders.

In the event of legal incapacity, liquidation or other permanent situation preventing the General Partner from acting as General Partner of the Company, the Company shall not be immediately dissolved and liquidated, provided an administrator, who needs not to be a Shareholder, is appointed to effect urgent or mere administrative acts, until a general meeting of Shareholders is held, which such administrator shall convene within fifteen (15) days of his appointment. At such general meeting, the Shareholders may appoint, in accordance with the quorum and majority requirements for the amendment of the Articles, a successor general partner. Failing such appointment, the Company shall be dissolved and

liquidated. Any such appointment of a successor general partner shall not be subject to the approval of the General Partner.

The General Partner may be revoked, at any time ending 30 months after the Initial Closing, by a decision of the general meeting of Shareholders under the quorum and majority requirements needed to amend the Articles including a majority vote of 75% of the Class A Shareholders.

The General Partner may be revoked, within 120 days after a determination by a competent jurisdiction that the General Partner has engaged in Removal Conduct, by a decision of the general meeting of Shareholders under the quorum and majority requirements needed to amend the Articles including a majority vote of 66.67% of the Class A Shareholders.

The effects of such revocation with or without fault may be further described in any agreement to be entered into from time to time by and among the Shareholders.

Art. 17. Powers of the General Partner. The General Partner is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition within the purpose of the Company.

All powers not expressly reserved by law or by the present Articles to the general meeting of Shareholders are within the powers of the General Partner.

The General Partner may appoint investment advisors and managers, as well as any other management or administrative agents as further described in the Memorandum. The General Partner may enter into agreements with such persons or companies for the provision of their services, the delegation of powers to them, and the determination of their remuneration to be borne by the Company.

The General Partner may prepare and file all tax returns of the Company and make any elections under applicable tax laws as it deems necessary or appropriate.

Art. 18. Signatory Authority. Vis-à-vis third parties, the Company is validly bound by the joint signature of any two managers of the General Partner or by the signature(s) of any other person(s) to whom authority has been delegated by the General Partner.

Art. 19. Conflict of Interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that the General Partner or any one or more of the managers or officers of the General Partner is interested in, or is a director, associate, officer or employee of, such other company or firm.

Art. 20. Depositary. The Company will enter into a depositary agreement with a Luxembourg bank (the «Depositary») which meets the requirements of the SICAR Law.

The Depositary shall be responsible for the supervision of the assets of the Company as well as for the safe custody of the assets entrusted to it. Moreover, it shall (a) ensure that the subscription proceeds are remitted to it within the limits provided for in the constitutive documents of the Company, (b) ensure that, in transactions involving the assets of the Company, the consideration is remitted to it within the usual time limits and (c) ensure that the income of the Company is applied in accordance with the constitutive documents of the Company.

If the Depositary desires to withdraw, the General Partner shall use its best efforts to find a successor Depositary within two months of the effectiveness of such withdrawal. Until the Depositary is replaced, which must happen within such period of two months, the Depositary shall take all necessary steps for the good preservation of the interests of the Shareholders of the Company.

The General Partner may terminate the appointment of the Depositary but shall not remove the Depositary unless and until a successor depositary shall have been appointed to act in the place thereof.

The duties of the Depositary shall respectively cease:

- in the case of voluntary withdrawal of the Depositary or of its removal by the Company; until it is replaced, which must happen within two months, the Depositary shall take all necessary steps for the good preservation of the interests of the Shareholders of the Company;

- where the Depositary or the Company have been declared bankrupt, have entered into a composition with creditors, have obtained a suspension of payment, have been put under court controlled management or have been the subject of a similar proceedings or have been put into liquidation; or

- where the Luxembourg Supervisory Authority withdraws its authorization of the Company or the Depositary.

Art. 21. General Meeting of Shareholders. The general meeting of Shareholders shall represent all the Shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company, provided that, any resolution of the general meeting of Shareholders amending the Articles or creating rights or obligations vis-à-vis third parties must be approved by the General Partner, other than with respect to a resolution on (i) the removal of the General Partner for fault and (ii) the removal of the General Partner without fault at a time being 30 months after the Initial Closing, as both clauses are described in Article 16.

Unless otherwise provided herein, any resolution of a meeting of Shareholders to the effect of amending the present Articles must be passed with (i) a presence quorum of fifty (50) percent of the Shares issued by the Company at the first call and, if not achieved, with no quorum requirement for the second call, (ii) the approval of a majority of at least two thirds (2/3) of the votes validly cast by the Shareholders at the meeting and (iii) the consent of the General Partner.

Each amendment to the present Articles entailing a variation of rights of a class must be approved by a resolution of the Shareholders' meeting of the Company and of separate meeting(s) of the holders of Shares of the relevant class or classes concerned.

General meetings of Shareholders shall be convened by the General Partner pursuant to a notice setting forth the agenda and sent by registered letter at least eight (8) days prior to the meeting to each Shareholder at the Shareholder's address recorded in the register of registered shares.

The annual general meeting shall be held at the latest on the second Friday of the month of June at 11:00 am (Luxembourg time) at the registered office or at a place specified in the notice of meeting. If such day is a legal or a bank holiday in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following Business Day. The General Partner may, at its sole discretion, decide to hold such annual general meeting at another date and time, provided that such date and time are expressly referred to in the convening notice to the Shareholders and are fixed in accordance with the provisions of Luxembourg law.

Other meetings of Shareholders may be held at such places and times as may be specified in the respective notices of meeting.

If all Shareholders are present or represented and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda, general meetings may take place without notice of meeting.

A Shareholder may act at any general meeting by giving a written proxy to another person, who needs not to be a Shareholder and who may be a manager of the General Partner.

Art. 22. Financial Year. The Company's financial year commences on 1 January and ends on 31 December.

Art. 23. Annual Report. The Company shall publish at least one annual report within a period of six (6) months as of the end of the fiscal year concerned.

Art. 24. Distributions Attributable to Portfolio Investments. Except as otherwise provided herein and in the Law, Distributable Cash attributable to any Portfolio Investment shall be distributed within ninety (90) days after receipt by the Company (or, if distribution within such 90-day period is not practicable, as soon as practicable thereafter).

Distributable Cash attributable to any such Portfolio Investment shall be provisionally apportioned among the Shareholders in proportion to their Sharing Percentages with respect to such Portfolio Investment. Except as otherwise provided herein, the amount of Distributable Cash apportioned to each Class B Shareholder and each Class C Shareholder shall be distributed to such Class B Shareholder and such Class C Shareholder, respectively, and the amount apportioned to each Class A Shareholder shall be distributed as follows (with each determination made as of the time of distribution):

(a) Return of Funds: First, 100% to such Class A Shareholder in repayment of such Class A Shareholder's Capital Contributions until the cumulative amount distributed to such Class A Shareholder is sufficient to repay the Capital Contributions provided by such Class A Shareholder; and

(b) Preferred Return: Second, 100% to such Class A Shareholder until the cumulative amount distributed to such Class A Shareholder is sufficient to provide such Class A Shareholder with an internal rate of return equal to 8% per annum, compounded annually, on the Capital Contributions provided by such Class A Shareholder (computed, in the case of Capital Contributions used to fund the cost of Portfolio Investments, from the dates that the Company acquired such Portfolio Investments and, in the case of all other commitments, from the due dates specified in the applicable Drawdown Notices, in each case, until the dates distributions are made pursuant to this Article);

(c) Catch-Up: Third, 100% to the Class C Shareholders (pro rata in accordance with their respective Class C Shares), until the cumulative amount distributed to the Class C Shareholders attributable to such Class A Shareholder is equal to 20% of the excess of (A) the cumulative amount distributed to such Class A Shareholder and the Class C Shareholder attributable to such Class A Shareholder over (B) the Capital Contributions provided by such Class A Shareholder; and

(d) 80/20 Split: Fourth, 80% to such Class A Shareholder and 20% to the Class C Shareholders (pro rata in accordance with their respective Class C Shares).

Notwithstanding anything herein to the contrary, any Distributable Cash payable to a Shareholder may, in the discretion of the General Partner, be retained for distribution upon winding up in accordance with Article 28.

The General Partner may, at its sole discretion and at the request of a Shareholder, agree to convert any or all Shares held by such Shareholder into one or more classes of Shares with generally similar rights attached thereto but with a specific right to be agreed with respect to distributions. The converted Class A Shares shall be designated as «Class A' Shares», the converted Class B Shares shall be designated as «Class B' Shares», and so forth.

Distributions may be paid in such currency and at such time and place that the General Partner shall determine from time to time.

In any event, no distribution may be made if, as a result, the Net Asset Value of the Company would fall below EUR 1 million.

Art. 25. Clawback. Upon termination of the Company, the Class C Shareholders shall be required to return to the Company, in accordance with the provisions of any agreement to be entered into from time to time by and among the Shareholders, distributions to the extent that, on an aggregate basis covering all transactions of the Company, (i) the

Class C Shareholders have received distributions that exceed 20% of the excess of (y) Distributable Cash attributable to Portfolio Investments apportioned to such Class A Shareholder pursuant to Article 24 over (z) the Capital Contributions provided by such Class A Shareholder, or (ii) the distributions received by such Class A Shareholder under Articles 24 and 28 are not sufficient to provide such Class A Shareholder with an internal rate of return equal to 8% per annum, compounded annually, on the Capital Contributions provided by such Class A Shareholder.

Art. 26. Segregated Reserve Account. The General Partner will create a reserve account (the «Segregated Reserve Account») where 50% of the amounts apportioned to the Class C Shareholders pursuant to paragraph (c) of Article 24 shall be deposited and therefore not distributed to such Class C Shareholders. However, in no event shall the General Partner be required to so hold back and deposit any amount to the extent that it would cause the balance in the Segregated Reserve Account to exceed the Maximum Segregated Reserve Amount. The funds attributable to the Segregated Reserve Account will be invested by the General Partner in Temporary Investments. Income earned on amounts held in the Segregated Reserve Account shall be distributed to the Class C Shareholders at the dissolution of the Company.

Subject to the provisions of the first paragraph of this Article, the General Partner may distribute to the Class C Shareholders any amount due to them in accordance with Article 24 and not allocated to the Segregated Reserve Account as well as any amount of the Segregated Reserve Account which exceeds the Maximum Segregated Reserve Amount.

Upon termination of the Company, any remaining amounts in the Segregated Reserve Account will either, as the case may be and in accordance with the provisions of any agreement to be entered into from time to time by and among the Shareholders, (i) be distributed to the Class A Shareholders to ensure that the latter receive the amounts they are entitled to under the first paragraph of this Article or (ii) be distributed to the Class C Shareholders to the extent that the Class A Shareholders have indeed received such amounts.

Art. 27. Applicable Law and Arbitration. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the Law and the SICAR Law.

Any dispute, controversy or claim arising out of, relating to, or in connection with, these Articles, or the breach, termination or validity thereof, shall be finally settled by arbitration. The arbitration shall be conducted in accordance with the Rules of the International Chamber of Commerce in effect at the time of the arbitration, except as they may be modified herein or by mutual agreement of the parties. The seat of the arbitration shall be Paris, and it shall be conducted in the English language. The arbitration shall be conducted by 3 (three) arbitrators, selected in accordance with the Rules of the International Chamber of Commerce, who will resolve upon any dispute in accordance with Luxembourg law and not as amiable compositeurs. The arbitral award shall be in writing, state the reasons for the award, and be final and binding on the parties. The award may include an award of costs, including reasonable attorneys' fees and disbursements. Judgment upon the award may be entered by any court having jurisdiction thereof or having jurisdiction over the relevant party or its assets.

Art. 28. Liquidation. The Company may at any time, upon proposition of the General Partner, be dissolved by a resolution of the general meeting of Shareholders subject to the quorum and majority requirements necessary for the amendment of the Articles.

Liquidation shall be carried out by one or several liquidators, who may be physical persons or legal entities, appointed by the general meeting of Shareholders which shall determine their powers and their compensation.

Liquidation will take place in accordance with applicable Luxembourg law and in accordance with the provisions of any agreement to be entered into from time to time by and among the Shareholders. The net proceeds of the liquidation will be distributed to the Shareholders as follows and in the following order of priority: (i) first, and subject to reserving an amount equal to the Management Shares Contribution, to the Shareholders in accordance with Article 24, and (ii) second, to the General Partner, an amount equal to the Management Shares Contribution.

At the end of the liquidation process of the Company, any amounts that have not been claimed by the Shareholders will be paid into the Caisse des Dépôts et des Consignations, which keep them available for the benefit of the relevant Shareholders during the duration provided for by law. After this period, the balance will return to the State of Luxembourg.

Art. 29. Definitions. «Affiliated Shareholder» (i) the Class C Shareholders and (ii) any Shareholder at least 51% of whose outstanding voting securities are held, directly or indirectly, by the Sponsor or any of the advisors and/or any of their affiliates.

«Articles» the articles of association of the Company.

«Business Day» any day other than (a) Saturday and Sunday and (b) any other day on which banks located in the Grand Duchy of Luxembourg are required or authorized by law to remain closed.

«Capital Commitment» with respect to any Shareholder, the aggregate of the Per Share Commitments of the Shares held by such Shareholder.

«Capital Contribution» with respect to any Shareholder, the capital contributed pursuant to a single Drawdown Notice or the aggregate proceeds so contributed, as the context may require, by such Shareholder to the Company pursuant to these Articles, unless such capital is not treated as a Capital Contribution by the express terms of these Articles.

«Class A Share» each Class A Share issued by the Company and entitled to distribution rights as further described in Article 24.

«Class B Share» each Class B Share of the Company and entitled to distribution rights as further described in Article 24 of these Articles.

«Class C Share» each Class C Share of the Company and entitled to distribution rights as further described in Article 24 of these Articles.

«Closing» the Initial Closing and any date as of which the General Partner shall admit one or more subsequent shareholders to the Company.

«Company» VERDOSO SPECIAL OPPORTUNITIES I S.C.A., SICAR, organized as a société en commandite par actions and registered as a société d'investissement en capital à risque in Luxembourg.

«Contributed Capital Commitments» has the meaning set forth in Article 11.

«Default» has the meaning set forth in Article 13.

«Defaulting Class» shall mean Shares redesignated by the General Partner as a separate class pursuant to Article 13 Unless otherwise determined by the General Partner, the first Defaulting Class redesignated by the Company shall be designated «Defaulting Class A1», the second Defaulting Class issued by the Company shall be designated «Defaulting Class A2», and so forth.

«Defaulting Shareholder» has the meaning set forth in Article 13.

«Depository» has the meaning set forth in Article 20.

«Distributable Cash» cash received by the Company from the sale or other disposition of, or dividends, interest or other income from or in respect of, a Portfolio Investment, or otherwise received by the Company from any source (other than payments made by the Shareholders pursuant to these Articles and Temporary Investment Income).

«Drawdown Date» has the meaning set forth in Article 11.

«Drawdown Notice» has the meaning set forth in Article 11.

«Drawdowns» Capital Contributions made or to be made to the Company pursuant to Article 11 from time to time by the Shareholders pursuant to a Drawdown Notice.

«Eligible Investors» Institutional Investors, Professional Investors and / or Well-informed Investors within the meaning of article 2 of the SICAR Law.

«EURIBOR» the European interbank offer rate for 3 months Euro deposits as quoted by the Financial Times (or any successor publication thereon) from time to time or, if the Financial Times is not published or does not quote a rate, the publication recommended by the European Banking Federation as the official publication for the European interbank offer rate.

«Excused Class» Shares redesignated by the General Partner as a separate class pursuant Article 12. Unless otherwise determined by the General Partner, the first Excused Class redesignated by the Company shall be denominated «Excused Class A1», the second Excused Class shall be denominated «Excused Class A2», and so forth.

«Excused Shareholder» with respect to any Portfolio Investment, any Class A Shareholder that, pursuant to Article 12, has been excused from making a Capital Contribution in respect thereof.

«General Partner» shall mean VERDOSO MANAGEMENT S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée, which will serve as associé gérant commandité of the Company, or any additional or successor general partner admitted to the Company as a general partner thereof in accordance with the terms of these Articles, in its capacity as a general partner of the Company, in every case, as the context requires.

«Initial Closing» shall mean the date of the first issuance of Class A Shares to Class A Shareholders.

«Institutional Investors» investors who qualify as institutional investors according to the Luxembourg laws and regulations.

«Key Managers» Franck Ullmann Hamon and Patrick Coupier or any other person designated as a qualified replacement by the General Partner in any agreement to be entered into from time to time by and among the Shareholders.

«Law» shall mean the law of the Grand Duchy of Luxembourg on commercial companies, dated August 10, 1915 (Loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales), as amended, supplemented or replaced from time to time as well as the SICAR Law.

«Management Fee» an annual management fee to be paid by the Company to the General Partner as further described in the Memorandum.

«Management Shares» Share of a separate class subscribed by, and issued by the Company to, the General Partner.

«Material Adverse Effect» shall mean (a) a violation of a statute, rule, order, directive, regulation or governmental administrative policy of a governmental authority or stock exchange regulatory organization applicable to a Shareholder that is reasonably likely to have a material adverse effect on a portfolio company or any affiliate thereof or on the Company, the General Partner, any of the advisors or any of their respective affiliates or on any Shareholder or any affiliate of any such Shareholder, (b) an occurrence that is reasonably likely to subject a portfolio company or any affiliate thereof or the Company, the General Partner, any of the advisors or any of their respective affiliates or any Shareholder or any affiliate of any such Shareholder, to any material non-tax regulatory requirement to which it would not otherwise be subject, or that is reasonably likely to materially increase any such regulatory requirement beyond what it would otherwise have been, or (c) a violation of any written investment policy of a Shareholder that the General Partner has agreed in

writing on or prior to the date of such Shareholder's admission to the Company is likely to have a material adverse effect on such Shareholder (and such policy remains in effect as of the date on which a determination of Material Adverse Effect is being made).

«Maximum Segregated

Reserve Amount» the amount that Class A Shareholders would be entitled to receive from the Segregated Reserve Account pursuant to Article 26 upon a deemed dissolution and liquidation of the Company on such date, assuming that (a) such Portfolio Investments and all other remaining assets of the Company other than Temporary Investments were sold for 50% of their cost and all Temporary Investments were sold for their Value and (b) if such date occurs prior to the end of the investment period (as described in the Memorandum), Class A Shareholders Remaining Capital Commitment were contributed by Class A Shareholders to the Company and invested in Portfolio Investments.

«Memorandum» the private placement memorandum of the Company as amended from time to time.

«Net Asset Value» the net asset value of the Company, each class and each Share, as determined pursuant to Article 14.

«Non-Defaulting Shareholders» has the meaning set forth in Article 13.

«Per Share Commitment» (a) with respect to each Class A Share, € 1,000.-, (b) with respect to each Class B Share, € 1,000.- (c) with respect to each Class C Share, € 1,000.- and (d) with respect to each Management Share, zero.

«Portfolio Investments» debt or equity investments (other than Temporary Investments) made directly or indirectly by the Company.

«Professional Investors» investors who qualify as professional investors under Annex II of Directive 2004/39/EC on investment services and regulated markets as amended.

«Register» has the meaning set forth in Article 7.

«Remaining Capital Commitment» with respect to any Shareholder, determined at any date, the amount of such Shareholder's Capital Commitment decreased by such Shareholder's Capital Contributions as may be further described in an agreement to be entered into from time to time by and among the Shareholders.

«Removal Conduct» with respect to any person, (a) conduct constituting fraud, willful misconduct, gross negligence, or (b) a material violation of these Articles which violation cannot be rectified within a reasonable time and has a material adverse effect on the Shareholders or the Company.

«SCA» a Luxembourg société en commandite par actions.

«Shareholders» the holders of the Management Shares, the Class A Shares, the Class B Shares and the Class C Shares.

«Sharing Percentage» with respect to any Shareholder and any Portfolio Investment, a fraction, expressed as a percentage, (a) the numerator of which is the aggregate amount of the Capital Contribution of such Shareholder used to fund the cost of such Portfolio Investment and (b) the denominator of which is the aggregate amount of the Capital Contributions of all of the Shareholders used to fund the cost of such Portfolio Investment.

«SICAR Law» the Luxembourg law dated 15 June 2004 relating to the investment company in risk capital (SICAR), as amended from time to time.

«Sponsor» VERDOSO INVESTMENT S.A., a Luxembourg company or any replacement thereof.

«Substitute Class» shall mean a separate class of Shares issued pursuant to Article 13. The first Substitute Class issued by the Company shall be designated «Substitute Class A1», the second Substitute Class shall be designated «Substitute Class A2», and so forth.

«Substitute Commitment» has the meaning set forth in Article 13.

«Temporary Investment» liquid and low risks investments in (a) cash or cash equivalents, (b) Luxembourg Government securities issued by the Luxembourg Treasury or other securities issued or fully guaranteed or insured by the governments of Luxembourg or any other member of the European Union or the United States, or any agency of any of them, (c) money market instruments, commercial paper or other short-term debt obligations having at the date of purchase by the Company the highest or second highest rating obtainable from either STANDARD & POOR'S RATINGS SERVICES or MOODY'S INVESTORS SERVICES, INC., or their respective successors, (d) interest bearing accounts at a registered broker-dealer, (e) money market mutual funds, (f) time deposits, certificates of deposit or bankers' acceptances of any commercial bank having, at the date of acquisition by the Company, combined capital and surplus of not less than €100 million, (g) pooled investment funds or accounts that invest only in securities or instruments of the type described in (a) through (d). If there exists any uncertainty as to whether any investment by the Company constitutes a Temporary Investment or Portfolio Investment, such investment shall be deemed a Temporary Investment unless the General Partner determines in good faith that such investment is a Portfolio Investment.

«Temporary Investment Income» cash received by the Company attributable to any net earnings on a temporary investment as may be further described in an agreement to be entered into from time to time by and among the Shareholders.

«Shares» Shares of any class of the Company.

«Valuation Date» has the meaning set forth in Article 14

«Well-informed Investors» investors who (i) adhere in writing to the status of well-informed investors and (ii) either invest a minimum of € 125,000.- in the Company or benefit from a certificate delivered by a credit institution, another professional of the financial sector within the meaning of article 11 of the Directive 93/22/EEC or a management company within the meaning of Directive 2001/107/EC stating that they are experienced enough to appreciate in an adequate manner an investment in risk capital.

Subscription and payment

The initial capital amounting to four hundred thirty thousand euros (EUR 430,000.-) has been subscribed as follows:

Name of Subscriber

Number of subscribed shares

1.- VERDOSO MANAGEMENT S.à r.l. 10 Management Shares

2.- VERDOSO INVESTMENT S.A. 420 Class B Shares

Upon incorporation, the Management Shares were fully paid-up and the Class B Shares were partially paid in up to 5%, so that the amount of thirty-one thousand euros (EUR 31,000.-) is at the disposal of the Company as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional dispositions

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall end on December 31, 2008.

The first annual general meeting of shareholders shall be held in 2009.

The first annual report of the Company will be dated December 31, 2008.

Expenses

The expenses, costs, fees or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 6,500.-

Resolutions

Immediately after the incorporation of the Company, the shareholders have resolved that:

The registered office of the Company shall be at 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg

The auditor for the Company shall be MAZARS S.A., having its registered office at 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg.

The term of office of the auditor shall expire at the close of the annual general meeting of shareholders approving the accounts as of the financial year 2008.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, in the office on the undersigned notary, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that upon request of the above-appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing person, said person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-neuf janvier.

Par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

1) VERDOSO INVESTMENTS S.A., une société anonyme ayant son siège social au 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 59.863, constituée suivant acte notarié en date du 13 juin 1997, devant Maître Gérard Lecuit, notaire résidant à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 4 octobre 1997, numéro 546 et dont les statuts ont été modifiée en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, en date du 17 octobre 2003 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 31 décembre 2003, numéro 1378, ici représentée par Nicolas Goulet, maître en droit, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration, donnée à Luxembourg en date du 28 janvier 2008

2) VERDOSO MANAGEMENT COMPANY S.à r.l. (anciennement dénommée NALLANNUD INVESTMENTS S.à r.l.), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 133.463, constituée suivant acte notarié en date du 6 novembre 2007 devant Maître Hellinckx, notaire résidant à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 8 décembre 2007, numéro 2849 et dont les statuts ont été modifiée en dernier lieu par acte notarié devant Maître Baden en date du 14 janvier 2008, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, ici représentée par Nicolas Goulet, maître en droit, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration, donnée à Paris en date du 27 janvier 2008.

Lesdites procurations, paraphées ne varietur par les parties comparantes et le notaire, sont annexées au présent acte pour être déposées en même temps auprès des autorités d'enregistrement.

Les parties se présentant, agissant en leurs qualités susvisées, ont demandé au notaire soussigné de promulguer l'acte de constitution d'une société en commandite par actions (S.C.A.) à capital variable qualifiée de société d'investissement en capital à risque (SICAR), qu'elles déclarent constituée entre elles et les statuts de celle-ci qui sont les suivants:

Art. 1^{er}. Dénomination. Il existe entre les actionnaires actuels et tous ceux qui deviendront par la suite propriétaires des Actions de la Société, une société sous la forme d'une société en commandite par actions (S.C.A.) à capital variable, qualifiée de société d'investissement en capital à risque (SICAR) sous la dénomination de VERDOSO SPECIAL OPPORTUNITIES I S.C.A., SICAR (ci-après la «Société»).

La Société est soumise aux dispositions de la Loi SICAR relative à la société d'investissement en capital à risque.

Art. 2. Siège social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Des succursales, filiales et autres sièges peuvent être établis, soit au Grand Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par décision de l'Associé Gérant Commandité (tel que défini ci-après). Le siège social pourra être transféré dans la même commune sur simple décision de l'Associé Gérant Commandité.

Au cas où l'Associé Gérant Commandité estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale du siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire de siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée limitée, dont le terme correspond au dixième anniversaire de sa constitution. Sur décision de l'assemblée générale des Actionnaires, cette durée peut faire l'objet de deux reconductions d'un an. Cette décision est subordonnée aux conditions de quorum et de majorité requises pour la modification des Statuts.

Dans tous les cas, la Société peut être dissoute à tout moment sur proposition de l'Associé Gérant Commandité et par résolution de l'assemblée générale des Actionnaires, aux conditions de quorum et de majorité requises pour la modification des Statuts.

Art. 4. Objet. La Société a pour objet l'investissement des fonds dont elle dispose en capital risque, au sens le plus large permis par l'article 1^{er} de la Loi SICAR.

La Société peut également investir les fonds dont elle dispose dans les autres actifs admis en droit et compatibles avec son objet.

Par ailleurs, la Société peut prendre toutes mesures et réaliser toutes opérations qu'elle considère utiles pour la réalisation et le développement de son objet dans toute la mesure permise par la Loi SICAR.

Art. 5. Responsabilité. L'Associé Gérant Commandité est conjointement et individuellement responsable de tout passif dépassant l'actif de la Société. Les actionnaires commanditaires doivent s'abstenir d'agir au nom de la Société autrement qu'à un autre titre que par l'exercice de leurs droits d'Actionnaire dans le cadre des assemblées générales; ils ne sont responsables qu'à concurrence de leurs apports à la Société.

Art. 6. Capital social. Le capital de la Société est égal à tout moment à l'actif net de la Société déterminé comme indiqué à l'article 14 ci-dessous. Le capital social minimum de la Société devant être souscrit dans le délai de douze (12) mois à compter de la date d'agrément de la Société comme société d'investissement en capital à risque (SICAR), au sens de la Loi SICAR, s'élève à un million d'euros (1.000.000,- EUR).

Le capital de la Société est représenté par (i) des actions de classe A (les «Actions de Classe A»), des actions de classe B (les «Actions de Classe B») et des actions de classe C (les «Actions de Classe C»), toutes sans valeur nominale et souscrites par les actionnaires commanditaires et (ii) les actions de commandité (les «Actions de Commandité »), sans valeur nominale et souscrites par l'Associé Gérant Commandité en sa qualité d'actionnaire commandité. Les droits de distribution relatifs à chaque classe d'actions sont décrits à l'article 24 ci-après.

Les classes d'actions peuvent comprendre, au gré de l'Associé Gérant Commandité, une ou plusieurs séries différentes, dont les caractéristiques et les conditions sont déterminées par l'Associé Gérant Commandité et figurent dans le Prospectus. L'Associé Gérant Commandité peut créer de nouvelles classes, conformément aux dispositions et sous réserve des conditions de la Loi et de la Loi SICAR.

Art. 7. Actions. Les Actions sont réservées exclusivement aux Investisseurs Eligibles. Cette restriction ne s'applique pas à l'Associé Gérant Commandité, qui peut détenir les Actions de Commandité sans appartenir à cette catégorie.

Toutes les Actions sont émises sous forme d'actions nominatives. Toutes les Actions émises de la Société sont enregistrées sur le registre des actionnaires (le «Registre»), qui peut être tenu par l'Associé Gérant Commandité ou par une ou plusieurs personnes désignée à cette fin par la Société et le Registre indique pour chaque Actionnaire son nom, son domicile, son siège social ou son domicile élu, le nombre et la classe des Actions qu'il détient, la somme payée pour chaque Action et ses références bancaires. Sauf avis contraire reçu par la Société, elle peut considérer que les rensei-

gnements figurant sur le Registre sont exacts et à jour et, en particulier, utiliser les adresses y figurant pour l'envoi des notifications et des avis et les références bancaires y figurant pour effectuer les paiements.

L'inscription du nom de l'Actionnaire dans le registre des Actions nominatives établit son droit de propriété sur ces Actions nominatives. Les certificats d'Actions nominatives peuvent être émis à la discrétion de l'Associé Gérant Commandité et doivent être signés par l'Associé Gérant Commandité. Cette signature peut être manuscrite, ou imprimée, ou par fac-similé. Si les certificats d'Actions sont émis et que l'actionnaire requiert plus d'un certificat pour ses Actions, le coût des certificats additionnels sera à la charge de cet Actionnaire.

Lorsqu'un Actionnaire est en mesure d'apporter la preuve à la Société que son certificat d'Actions a été égaré, perdu, volé ou détruit, un duplicata peut être émis à sa demande, aux conditions et garanties que la Société peut déterminer sous réserve des dispositions de la loi applicable. Dès l'émission du nouveau certificat d'Actions sur lequel il doit être mentionné qu'il s'agit d'un duplicata, le certificat d'Actions original à la place duquel le nouveau a été émis n'aura plus aucune valeur. Les certificats d'Actions endommagés peuvent être échangés sur ordre de la Société. Ces certificats endommagés seront remis à la Société et immédiatement annulés. La Société peut, de manière discrétionnaire, demander à l'Actionnaire le coût d'un duplicata ou d'un nouveau certificat, ainsi que toutes les dépenses raisonnables encourues par la Société en relation avec l'émission et l'inscription au Registre, ou avec l'annulation de l'ancien certificat.

Sous réserve des dispositions de l'article 8 ci-après, les transferts d'Actions se font par inscription du transfert sur le Registre dès la remise à la Société du formulaire fourni à cet effet par l'Associé Gérant Commandité, accompagné de tous les autres documents de transfert exigés par la Société, et avec l'accord écrit de l'Associé Gérant Commandité, qui ne doit pas être refusé sans juste motif.

Chaque Action est assortie du droit de vote à chaque assemblée générale des Actionnaires et, le cas échéant, aux assemblées distinctes des détenteurs d'Actions de chaque Classe.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par Action. Si une ou plusieurs Actions sont détenues conjointement ou si le droit de propriété sur elles est contesté, toutes les personnes revendiquant un droit sur ces Actions doivent désigner un seul représentant pour représenter ces Actions auprès de la Société. A défaut de désignation de ce représentant, les droits attachés à cette ou ces Actions seront suspendus.

Art. 8. Transfert des Actions. Nonobstant toute disposition contraire dans les présentes:

(i) les Actions ne peuvent être transférées, mises en gage ou cédées à des Investisseurs Eligibles sans le consentement écrit de l'Associé Gérant Commandité, un tel consentement ne pouvant être refusé déraisonnablement lorsque le cessionnaire satisfait aux conditions d'éligibilité au titre d'Actionnaire de la Société, tel que précisé dans tout accord pouvant être conclu en temps opportun par et entre les Actionnaires;

(ii) l'Associé Gérant Commandité n'acceptera aucun transfert de titres à un cessionnaire qui ne serait pas considéré comme Investisseur Eligible;

(iii) chaque transfert ou cession d'Actions est soumis à un accord écrit de l'acheteur ou du cessionnaire préalable au transfert ou à la cession dans lequel il s'engage pleinement et complètement à assumer les obligations restantes du vendeur en vertu du contrat de souscription conclu par le vendeur;

(iv) les Actionnaires ne peuvent pas exiger le rachat d'Actions par la Société; cependant, à la discrétion de l'Associé Gérant Commandité et conformément aux dispositions légales applicables, la Société est autorisée à racheter ses propres Actions; et

(v) chaque transfert sera soumis à toute restriction susceptible d'être prévue dans tout accord pouvant être conclu en temps opportun par et entre les Actionnaires.

Les porteurs d'Actions de Classe A et de Classe B bénéficieront d'un droit de préemption, au prorata de leurs Engagements respectifs, sur l'ensemble des transferts (autres que les transferts en faveur d'une personne affiliée) effectués par un porteur d'Actions de Classe A, conformément aux dispositions prévues dans tout accord pouvant être conclu en temps opportun par et entre les Actionnaires.

Art. 9. Rachat forcé. Les Actions pourront faire l'objet d'un rachat forcé par la Société si un Actionnaire, à l'exception de l'Associé Gérant Commandité, cesse ou se trouve ne pas être un Investisseur Eligible. L'Associé Gérant Commandité signifiera par tout moyen écrit approprié (courrier électronique, courrier recommandé, avec accusé de réception, ou télécopie) à l'Actionnaire concerné l'absence ou la perte de son statut d'Investisseur Eligible. Si un Actionnaire ne regagne pas son statut d'Investisseur Eligible dans un délai de trente (30) jours à compter de la date de notification, l'Associé Gérant Commandité devra proposer aux autres Actionnaires la possibilité de racheter l'intégralité de ses Actions.

Au cas où lesdites Actions ne sont pas rachetées par les autres Actionnaires, la Société procédera au rachat des Actions de l'Actionnaire concerné à un prix établi à partir de la dernière Valeur Nette d'Inventaire disponible des Actions concernées, diminuée d'un montant susceptible d'être exigé afin d'indemniser la Société de tout préjudice subi en raison d'un tel rachat forcé. La Valeur Nette d'Inventaire appliquée correspondra à la Valeur Nette d'Inventaire établie à la date la plus proche de la date du rachat.

Au terme de la transaction, l'Actionnaire dont les Actions auront été achetées ou rachetées, ne sera plus dans l'obligation de verser le solde de son Engagement portant sur les Actions n'ayant pas été entièrement libérées.

Art. 10. Emission des Actions. Il sera proposé à tout actionnaire potentiel de s'engager à souscrire des Actions à la (aux) date(s) ou période(s) déterminée(s) par l'Associé Gérant Commandité telles qu'indiquées, et tel qu'éventuellement précisé dans un accord conclu en temps opportun entre les Actionnaires.

Le paiement du prix de souscription des Actions doit être effectué en tout ou en partie lors d'un Closing ou à toute autre date déterminée par l'Associé Gérant Commandité. Les modes de paiement de ces souscriptions sont déterminés par l'Associé Gérant Commandité selon les dispositions d'un accord pouvant être conclu en temps opportun par et entre les Actionnaires.

La Société peut décider d'émettre des Actions en contrepartie d'un apport en nature de titres ou d'autres actifs, conformément aux conditions fixées par le droit du Luxembourg, et notamment l'obligation de produire un rapport d'évaluation du réviseur d'entreprises de la Société, et à condition que ces valeurs ou autres actifs soient conformes aux objectifs d'investissement et à la stratégie de la Société.

L'Associé Gérant Commandité est autorisé à émettre un nombre illimité d'Actions sans réserver aux Actionnaires existants un droit préférentiel de souscription des Actions à émettre.

Art. 11. Engagements et apports. Chaque Actionnaire effectuera des apports en faveur de la Société, pour un montant total ne dépassant pas son Engagement.

Les Actionnaires de la Société admis au terme du Closing Initial participeront, le cas échéant, aux Investissements de Portefeuille réalisés par la Société avant leur admission, dans la mesure où le bénéfice net de tels investissements n'a pas encore été distribué et conformément aux dispositions de tout accord à conclure en temps opportun par et entre les Actionnaires. D'une manière générale, lesdits Actionnaires effectueront un apport en faveur de la Société pour un montant correspondant à leur part respective de l'ensemble des montants libérés des Actionnaires admis lors de Closings antérieurs («Engagements en Capital d'Apport»), majoré d'un montant supplémentaire calculé comme un intérêt au taux Euribor plus 2% à partir de la date de chaque financement pertinent.

Les Apports en capital des Actionnaires seront payés dans le cadre d'Appels de Fonds distincts. L'Associé Gérant Commandité transmettra à chaque Actionnaire, avant la date prévue d'un Appel de Fonds exigibles (la «Date d'Appel de Fonds»), un avis d'appel de fonds (l'«Avis d'Appel de Fonds») qui donnera un descriptif de l'Investissement de Portefeuille, tel que jugé approprié par l'Associé Gérant Commandité et susceptible d'être précisé dans tout accord à conclure en temps opportun par et entre les Actionnaires.

Art. 12. Actionnaires Dispensés. Un porteur d'Actions de Classe A ne sera pas tenu d'effectuer un Apport à la Société ou aura droit à un bénéfice des Apports antérieurs en faveur de la Société, respectivement dans le cadre d'un Investissement de Portefeuille, si soit:

(i) ledit porteur d'Actions de Classe A (i) estime que la réalisation d'un tel investissement, tel que décrit dans la Notice d'Appel, est raisonnablement susceptible d'avoir un Impact Défavorable Substantiel portant préjudice audit porteur d'Actions de Classe A, et (ii) signifie par écrit à l'Associé Gérant Commandité son intention de se prévaloir des dispositions du présent article et fournit à l'Associé Gérant Commandité les pièces justificatives pertinentes pouvant être prévues dans tout accord à conclure en temps opportun par et entre les Actionnaires; ou

(ii) l'Associé Gérant Commandité décide, à son entière discrétion, d'excuser ledit porteur d'Actions de Classe A en estimant qu'un Apport dudit porteur d'Actions de Classe A dans le cadre d'un tel investissement est raisonnablement susceptible d'avoir un Impact Défavorable Substantiel sur la Société, tel que prévu plus en détails dans tout accord à conclure en temps opportun par et entre les Actionnaires.

Si un porteur d'Actions de Classe A est dispensé d'un Investissement de Portefeuille aux termes du présent article, l'Associé Gérant Commandité peut décider, à son entière discrétion, de réaliser l'investissement sans que l'Actionnaire Dispensé n'y participe ou de ne pas réaliser ledit investissement, tel qu'éventuellement précisé dans tout accord à conclure en temps opportun par et entre les Actionnaires.

Si l'Associé Gérant Commandité décide de réaliser un tel investissement, il pourra redéfinir toute Action de Classe A émise et détenue par l'Actionnaire Dispensé concerné en Action de Classe Dispensée. Chaque Classe Dispensée correspondra à un porteur d'Actions de Classe Dispensée particulier et aucune nouvelle Classe Dispensée ne sera créée si l'Actionnaire Dispensé n'est pas tenu de participer à des Investissements de Portefeuille supplémentaires.

Les conditions prévues pour les Actions d'une Classe Dispensée seront équivalentes à celles des Actions de Classe A, sauf si l'Actionnaire Dispensé n'a pas droit à des distributions aux termes de l'article 24, dans le cadre de l'Investissement de Portefeuille auquel l'Actionnaire Dispensé n'était pas tenu de participer. Toute allocation et distribution aux porteurs d'Actions de Classe A redéfinies, préalablement à leur redéfinition en Actions de Classe Dispensée, constituera une allocation / distribution en faveur des porteurs desdites Actions de Classe Dispensée. L'application du présent article n'altère aucunement l'Engagement Restant dudit Actionnaire Dispensé ni ne restreint l'obligation de tout Actionnaire Dispensé de verser à la Société l'intégralité de son Engagement Restant eu égard à tout Investissement de Portefeuille subséquent et à l'ensemble des frais d'organisation et des dépenses de la Société.

Art. 13. Actionnaires Défaillants. Tout porteur d'Actions de Classe A (autre qu'un Actionnaire Dispensé, dans le cadre d'un Investissement de Portefeuille) qui n'effectuerait pas en temps opportun tout ou partie d'un Apport ou de tout autre montant requis de ce porteur d'Actions de Classe A en vertu des présents Statuts, et dont ce manquement se poursuit durant dix (10) Jours Ouvrables à compter de la réception d'un avis écrit de l'Associé Gérant Commandité signalant un

tel manquement, ou après qu'un porteur d'Actions de Classe A a affirmé transférer tout ou partie de son intérêt dans la Société d'une autre manière que celle prévue par les présents Statuts (un «Défaut»), ce porteur d'Actions de Classe A peut être désigné par l'Associé Gérant Commandité à son entière discrétion comme étant en défaut (un «Actionnaire Défaillant») et sera par la suite soumis aux dispositions du présent article 13, ainsi qu'aux dispositions contenues dans tout accord à conclure en temps opportun par et entre les Actionnaires.

Concernant l'Engagement Restant de tout Actionnaire Défaillant (l'«Engagement en Défaut»), l'Associé Gérant Commandité peut: (i) offrir aux Actionnaires Non-Défaillants, à la discrétion de l'Associé Gérant Commandité et tel qu'éventuellement précisé dans tout accord à conclure en temps opportun par et entre les Actionnaires, l'occasion d'augmenter leurs Engagements Restants proportionnellement à leurs Engagements; et/ou (ii) admettre à participer à la Société un Actionnaire de Substitution afin d'assumer tout ou partie du solde de cet Engagement en Défaut (l'«Engagement de Substitution») sous certaines conditions et dès remise de documents que l'Associé Gérant Commandité. La Société émettra des Actions d'une Classe de Substitution en fonction de l'Apport réalisé par l'Actionnaire de Substitution concerné. Chaque Classe de Substitution correspondra à un Actionnaire de Substitution particulier. Les porteurs d'Actions d'une Classe de Substitution n'auront pas droit aux allocations et distributions dans le cadre d'Investissements de Portefeuille réalisés avant que ledit Actionnaire de Substitution n'ait assumé l'Engagement de Substitution.

L'Associé Gérant Commandité peut, à son entière discrétion, prendre plusieurs ou l'ensemble des mesures suivantes à l'encontre d'un Actionnaire Défaillant: (i) redéfinir les Actions émises détenues par ledit Actionnaire Défaillant en Actions d'une Classe Défaillante; (ii) demander que l'Actionnaire Défaillant reste pleinement responsable du paiement d'un montant à concurrence de sa part des frais d'organisation et des dépenses de la Société calculée au prorata, selon les mêmes conditions qu'en absence de Défaut, et (iii) demander que l'Actionnaire Défaillant reçoive, lors de la dissolution de la Société, par règlement de tout montant que la Société lui doit, le moins important des montants suivants: (A) 50% de l'ensemble des distributions auxquelles l'Actionnaire Défaillant concerné a droit au moment de la survenance de son Défaut et (B) la juste valeur de marché desdites Actions de Classe Défaillante à la survenance de son Défaut, telle que raisonnablement déterminée par l'Associé Gérant Commandité, dans chaque cas défalqué (1) des frais de la Société et de l'Associé Gérant Commandité encourus dans le cadre de la survenance d'un tel Défaut, (2) des pertes nettes de la Société que l'Associé Gérant Commandité juge attribuables auxdites Actions de Classe Défaillante, à partir de la date du Défaut attribuable audit Actionnaire Défaillant. Chaque Classe Défaillante correspondra à un Actionnaire Défaillant particulier. La Société émettra des Actions de Classe Défaillante au niveau de la Classe Défaillante concernée, à la discrétion de l'Associé Gérant Commandité et en tenant compte de tout Apport réalisé par l'Actionnaire Défaillant pertinent depuis la date de son Défaut. Les allocations et distributions effectuées en faveur de porteurs d'Actions redéfinies, préalablement à leur conversion en Actions d'une Classe Défaillante, constitueront des allocations et apports en faveur des porteurs d'Actions de la Classe Défaillante concernée.

L'Associé Gérant Commandité peut astreindre l'Actionnaire Défaillant concerné au paiement d'un intérêt sur le montant en défaut, ainsi que sur tout autre montant non versé en temps opportun, à un taux annuel correspondant au plus important des taux suivants: 8% ou le taux EURIBOR plus 4%, à compter de la date à laquelle pareils montants étaient exigibles, jusqu'à la date du paiement intégral effectif desdits montants ou, en l'absence de paiement, jusqu'au terme imparti, et dans la mesure où les intérêts exigés versés ne pourront pas être déduits des montants distribuables par ailleurs aux porteurs d'Actions de l'Actionnaire Défaillant concerné, tel qu'éventuellement précisé dans tout accord à conclure en temps opportun par et entre les Actionnaires. L'Associé Gérant Commandité apportera tous les ajustements jugés opportuns en vue de l'application des dispositions du présent article.

L'Associé Gérant Commandité aura le droit d'exercer tous les recours offerts par la Loi ou les principes d'équité par rapport au Défaut d'un Actionnaire Défaillant, tel qu'éventuellement détaillé dans tout accord à conclure en temps opportun par et entre les Actionnaires.

Chaque fois que le vote, l'accord ou la décision d'un Actionnaire de Classe A est requis ou autorisé selon les dispositions des présentes ou en vertu de la Loi, tout Actionnaire Défaillant n'ayant pas entièrement libéré ses Actions n'aura pas le droit de participer à un tel vote, de donner son accord ou de prendre une telle décision tant qu'il sera qualifié d'Actionnaire Défaillant.

Art. 14. Détermination et calcul de la Valeur Nette d'Inventaire. La valeur nette d'inventaire (la «Valeur Nette d'Inventaire») de la Société et de chaque classe d'Actions émises par la Société sera libellée en euros et déterminée par l'agent administratif, tel que précisé dans le Prospectus et sous la responsabilité de l'Associé Gérant Commandité, en date du 31 décembre de chaque année et à toute autre date déterminée en temps opportun par le Conseil de Gérance (chacune, un «Jour d'Evaluation»).

L'Associé Gérant Commandité est tenu d'informer les autres Actionnaires qui le demandent de la Valeur Nette d'Inventaire au moins une fois tous les six mois. La Valeur Nette d'Inventaire sera calculée et publiée dans un délai de [90] jours à compter du Jour d'Evaluation.

La Valeur Nette d'Inventaire de la Société correspond à la différence de valeur entre ses actifs bruts et son passif.

La valeur des actifs de la Société est établie sur la base du prix de vente prévisible déterminé de bonne foi. La valeur des actifs de la Société est déterminée comme suit:

(a) pour les titres de placement (i) principalement négociés en bourse, la valeur correspondra à la moyenne de leur dernier cours vendeur sur la principale bourse sur laquelle ils sont négociés pour chaque Jour Ouvrable, tout au long de

la période prenant cours dix jours avant la date de la distribution concernée ou la date de détermination et se terminant dix (10) jours après la date de la distribution concernée ou, si aucune vente n'a eu lieu ce jour, à la moyenne entre le dernier «prix d'offre» et le dernier «prix demandé» en date dudit jour, et (ii) pour lesquels le principal marché est ou est estimé être le marché hors cote, la valeur correspondra à la moyenne de leur dernier cours vendeur pour chaque Jour Ouvrable au cours de cette période, tel que publié par un système hors cote applicable ou par toute autre organisation équivalente, ou si le cours n'est pas publié ce jour, à la moyenne entre le dernier «prix d'offre» et le dernier «prix demandé», le cas échéant, en date dudit jour, lesdits prix pouvant être obtenus auprès d'un service de cotation ou d'un courtier de bonne réputation.

(b) pour tout autre titre ou autres actifs ou participations dans la Société, autres qu'en numéraire, la valeur sera déterminée de bonne foi par l'Associé Gérant Commandité, conformément aux dispositions des International Private Equity and Venture Capital Valuation Guidelines publiées conjointement par l'European Private Equity and Venture Capital Association, par la British Venture Capital Association et par l'Association Française des Investisseurs en Capital, telles que modifiées (les «International Valuation Guidelines») et compte tenu de l'ensemble des facteurs, informations et données jugées pertinentes, pour autant que, aux fins de la dissolution de la Société eu égard aux titres et autres actifs précisés dans la présente clause (b) faisant l'objet de distributions en nature, une évaluation desdits actifs soit transmise à la Société par un établissement d'investissement, bancaire, comptable ou autre organisme d'évaluation reconnu, choisi par l'Associé Gérant Commandité et, dans un délai de 30 jours à compter de la signification de l'établissement choisi, n'ayant pas fait l'objet d'un refus raisonnable de la part d'Actionnaires concernés dont l'ensemble des Engagements correspond à plus de 66,67% des Engagements des Actionnaires concernés.

(c) En ce qui concerne les liquidités, la valeur des espèces en caisse ou en dépôt, des effets et billets payables à vue et des comptes à recevoir, des dépenses payées d'avance, des dividendes et intérêts annoncés ou venus à échéance mais non encore encaissés, consistera dans la valeur nominale de ces actifs. S'il s'avère toutefois improbable que cette valeur puisse être touchée, la valeur sera déterminée en retranchant tel montant que l'Associé Gérant Commandité estimera adéquat en vue de refléter la valeur réelle de ces actifs.

Art. 15. Suspension de la détermination de la Valeur Nette d'Inventaire. L'Associé Gérant Commandité peut suspendre le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire lors de la survenance de l'une des circonstances suivantes:

a) lorsqu'il existe une situation d'urgence en conséquence de laquelle la Société ne peut pas disposer d'une partie substantielle de ses actifs ou ne peut pas l'évaluer;

b) lorsque les moyens de communication ou de calcul normalement utilisés pour déterminer le prix ou la valeur des investissements ou les cours en bourse ou sur d'autres marchés sont hors de service; ou

c) au cours de toute période, outre les jours non ouvrables, au cours de laquelle un ou plusieurs des principaux marchés/bourses sur lesquels une part importante des investissements de la Société sont cotés ou négociés sont fermés, ou au cours de périodes de restriction ou de suspension des transactions sur le(s) marché(s)/bourse(s) concerné(s).

Tout Actionnaire ayant tenu à être informé de la Valeur Nette d'Inventaire sera informé d'une telle suspension si, de l'avis de l'Associé Gérant Commandité, cette dernière est susceptible de se prolonger au-delà de huit jours.

Art. 16. Associé Gérant Commandité. La Société est gérée par VERDOSO MANAGEMENT S.à r.l., en qualité d'associé gérant commandité, une société de droit Luxembourgeois (désignée ci-après l'«Associé Gérant Commandité»).

L'Associé Gérant Commandité se verra octroyer une Commission de Gestion, tel qu'éventuellement précisé dans tout accord à conclure en temps opportun par et entre les Actionnaires.

En cas d'incapacité juridique, de liquidation ou d'autre situation permanente empêchant l'Associé Gérant Commandité d'agir comme Associé Gérant Commandité de la Société, la Société ne sera pas dissoute et liquidée immédiatement, sous réserve de la nomination d'un administrateur provisoire, qui n'est pas tenu d'être un Actionnaire, chargé de prendre les mesures urgentes ou purement administratives jusqu'à la tenue de l'assemblée générale des Actionnaires, qu'il devra convoquer dans les quinze (15) jours de sa nomination. Lors de cette assemblée générale, les Actionnaires pourront nommer, sous réserve des conditions de quorum et de majorité requises pour la modification des Statuts, un nouvel associé gérant commandité. A défaut d'une telle nomination, la Société sera dissoute et liquidée. Pareille nomination d'un nouvel associé gérant commandité ne requiert pas l'approbation de l'Associé Gérant Commandité.

L'Associé Gérant Commandité peut être révoqué à tout moment, au cours d'une période de 30 mois suivant le Closing Initial, sur décision de l'assemblée générale des Actionnaires et sous réserve des conditions de quorum et de majorité requises pour la modification des Statuts, y compris un vote à la majorité de 75% des voix des Actionnaires de Classe A.

L'Associé Gérant Commandité peut être révoqué, dans un délai de 120 jours à compter de la constatation par une autorité judiciaire compétente de la Conduite Sanctionnée par la Révocation de l'Associé Gérant Commandité, sur décision de l'assemblée générale des Actionnaires et sous réserve des conditions de quorum et de majorité requises pour la modification des Statuts, y compris un vote à la majorité de 66,67% des voix des Actionnaires de Classe A.

Les conséquences d'une telle révocation due ou non à une faute sont susceptibles d'être détaillées dans tout accord à conclure en temps opportun par et entre les Actionnaires.

Art. 17. Pouvoirs de l'Associé Gérant Commandité. L'Associé Gérant Commandité dispose des plus larges pouvoirs pour exécuter tous les actes d'administration et de disposition entrant dans le cadre de l'objet de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés en droit ou par les présents Statuts à l'assemblée générale des Actionnaires appartiennent à l'Associé Gérant Commandité.

L'Associé Gérant Commandité peut nommer des conseillers en investissement et des gestionnaires ainsi que tous autres gestionnaires et agents administratifs, tel que précisé dans le Prospectus. L'Associé Gérant Commandité peut conclure des contrats avec ces personnes ou sociétés pour la prestation de leurs services, leur déléguer ses pouvoirs, et déterminer leur rémunération qui sera prise en charge par la Société.

L'Associé Gérant Commandité pourra préparer et déposer toute déclaration fiscale de la Société et pourra faire toutes élections jugées nécessaires ou pertinentes, dans le cadre des dispositions de droit fiscal applicables.

Art. 18. Pouvoir de Signature. Vis-à-vis des tiers, la Société est valablement engagée par la signature conjointe de deux gérants de l'Associé Gérant Commandité, ou par la signature de toute(s) autre(s) personne(s) qui a reçu délégation de signature par l'Associé Gérant Commandité.

Art. 19. Conflit d'intérêts. Aucun contrat ou autre opération entre la Société et une autre société ou cabinet ne sera affecté ou invalidé du fait que l'Associé Gérant Commandité ou un ou plusieurs gérants ou cadres de l'Associé Gérant Commandité ont un intérêt, sont administrateur, associé, cadre ou employé de cette société ou ce cabinet.

Art. 20. Dépositaire. La Société conclura un contrat de dépositaire avec une banque du Luxembourg (le «Dépositaire») satisfaisant aux conditions fixées par la Loi SICAR.

Le Dépositaire sera responsable de la surveillance et de la bonne garde des actifs de la Société. De plus, il doit s'assurer que (a) la souscription lui est envoyée dans le respect des statuts de la Société; (b) les transactions concernant les actifs de la Société sont effectuées dans les délais habituels; (c) les revenus de la Société sont gérés dans le respect des statuts de la Société.

Si le Dépositaire souhaite se retirer, l'Associé Gérant Commandité fera de son mieux pour trouver un successeur dans les deux mois de la prise d'effet de ce retrait. Jusqu'à son remplacement, qui doit se produire dans ce délai de deux mois, le Dépositaire prendra toutes les mesures nécessaires pour préserver les intérêts des Actionnaires de la Société.

L'Associé Gérant Commandité peut résilier la nomination du Dépositaire mais il ne peut l'exclure que lorsqu'il a trouvé un nouveau dépositaire et l'a nommé à sa place.

Les fonctions du Dépositaire prennent fin:

- en cas de démission volontaire ou de révocation par la Société; jusqu'à son remplacement, qui doit intervenir dans les deux mois, le Dépositaire prend toutes les mesures nécessaires pour préserver les intérêts des Actionnaires de la Société;
- si le Dépositaire ou la Société est déclaré en faillite, conclut un concordat avec ses créanciers, obtient un sursis de paiement, est placé sous administration judiciaire, fait l'objet d'une procédure similaire ou est mis en liquidation; ou
- si la Commission de Surveillance du Secteur Financier du Luxembourg retire son agrément à la Société ou au Dépositaire.

Art. 21. Assemblée générale des Actionnaires. L'assemblée générale des Actionnaires représente tous les Actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour décider, mettre en oeuvre ou ratifier des actes relatifs aux activités de la Société, étant entendu que toute résolution de l'assemblée générale des Actionnaires modifiant les Statuts ou créant des droits ou des obligations sur ou envers des tiers doit être approuvée par l'Associé Gérant Commandité, à l'exception des résolutions relatives à (i) la révocation de l'Associé Gérant Commandité due à une faute et (ii) la révocation de l'Associé Gérant commandité non due à une faute au cours d'une période de 30 mois suivant le Closing Initial, les deux clauses (i) et (ii) étant détaillées à l'article 16.

Sauf disposition contraire des présentes, toute résolution de l'assemblée générale des Actionnaires visant à modifier les présents Statuts doit être adoptée (i) par un quorum de cinquante (50) pour cent des Actions émises par la Société lors de la première convocation et, le cas échéant, sans condition de quorum lors de la seconde convocation, (ii) avec l'accord de la majorité des deux tiers (2/3) des votes valablement exprimés par les Actionnaires à l'assemblée, et (iii) avec l'accord de l'Associé Gérant Commandité.

Toute modification des présents Statuts entraînant une modification des droits d'une Catégorie doit être approuvée par une résolution de l'assemblée générale des Actionnaires de la Société et par une assemblée distincte des détenteurs de la ou des Classes d'Actions concernées.

L'assemblée générale des Actionnaires est convoquée par l'Associé Gérant Commandité au moyen d'un avis indiquant l'ordre du jour et envoyé à chaque Actionnaire par lettre recommandée, au moins huit (8) jours avant la réunion, à l'adresse figurant sur le registre des actions nominatives.

L'assemblée générale annuelle se tient au plus tard le deuxième vendredi du mois de juin à 11 heures (heure de Luxembourg) au siège social ou au lieu indiqué dans la convocation. Si ce jour est un jour férié légal ou bancaire au Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tient le Jour Ouvrable suivant. L'Associé Gérant Commandité peut, à son entière discrétion, décider de reporter l'assemblée générale annuelle à une autre date, pour autant que les nouvelles date et heure soient expressément indiquées dans l'avis de convocation adressé aux Actionnaires et déterminées selon les dispositions applicables en droit luxembourgeois.

D'autres assemblées des Actionnaires peuvent se tenir aux lieux et aux dates indiqués dans leur convocation respective.

Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés et considèrent avoir été régulièrement convoqués et informés de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut se tenir sans avoir été convoquée.

Un Actionnaire peut intervenir dans une assemblée générale en donnant une procuration écrite à une autre personne, qui n'est pas nécessairement Actionnaire et qui peut être un gérant de l'Associé Gérant Commandité.

Art. 22. Exercice fiscal. L'exercice fiscal de la Société commence le 1^{er} janvier et s'achève le 31 décembre.

Art. 23. Rapport annuel. La Société publie au moins un rapport annuel dans les six (6) mois suivant la fin de l'exercice fiscal concerné.

Art. 24. Distributions attribuables aux Investissements de Portefeuille. Sauf disposition contraire prévue dans les présentes ou dans la Loi, les Espèces Distribuables imputables à tout Investissement en Portefeuille seront distribuées dans un délai de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de leur encaissement par la Société (ou, si aucune distribution n'est possible au cours de cette période de 90 jours, dès que possible).

Les Espèces Distribuables imputables à un Investissement de Portefeuille déterminé seront provisoirement réparties parmi les Actionnaires, proportionnellement à leur Pourcentage de Participation eu égard audit Investissement de Portefeuille. Sauf disposition contraire dans les présentes, le montant des Espèces Distribuables réparties entre chaque porteur d'Actions de Classe B et chaque porteur d'Actions de Classe C sera distribué auxdits porteurs d'Actions de Classe B et porteurs d'Actions de Classe C, respectivement, et le montant réparti entre chaque porteur d'Actions de Classe A sera distribué comme suit (la détermination de chaque montant étant réalisée au moment de la distribution):

(a) Remboursement des fonds: premièrement, 100% au porteur d'Actions de Classe A concerné en contrepartie des Engagements dudit porteur d'Actions de Classe A, jusqu'à ce que le montant cumulé distribué audit porteur d'Actions de Classe A permette de couvrir les Engagements dudit porteur d'Actions de Classe A; et

(b) Dividende prioritaire: deuxièmement, 100% au porteur d'Actions de Classe A concerné jusqu'à ce que le montant cumulé distribué audit porteur d'Actions de Classe A lui permette d'obtenir un taux de rendement interne de 8% par an, composé annuellement, sur les Apports dudit porteur d'Actions de Classe A (calculé, en cas d'Apports destinés à couvrir les frais d'Investissements de Portefeuille, à partir des dates auxquelles la Société a obtenu lesdits Investissements de Portefeuille et, pour tout autre engagement, à partir des dates mentionnées dans les Notifications d'Appel pertinentes et, dans tous les cas, jusqu'aux dates auxquelles les distributions seront effectuées selon les dispositions du présent article);

(c) Dividende de type catch-up: troisièmement 100% aux porteurs d'Actions de Classe C (au prorata de leurs Actions de Classe C respectives), jusqu'à ce que le montant total distribué aux porteurs d'Actions de Classe C et imputable au porteur d'Actions de Classe A concerné s'élève à 20% de l'excédent (A) du montant total distribué audit porteur d'Actions de Classe A et au porteur d'Actions de Classe C, attribuable audit porteur d'Actions de Classe A sur (B) les Apports provenant dudit porteur d'Actions de Classe A; et

(d) Fractionnement de type 80/20: quatrièmement, 80% en faveur du porteur d'Actions de Classe A concerné et 20% en faveur des porteurs d'Actions de Classe C (au prorata de leurs Actions de Classe C respectives).

Nonobstant toute disposition contraire dans les présentes, toutes Espèces Distribuables payables à un Actionnaire pourront, à la discrétion de l'Associé Gérant Commandité, être retenues en vue d'être distribuées lors de la dissolution, conformément aux dispositions de l'article 28.

L'Associé Gérant Commandité peut, à son entière discrétion et à la demande d'un Actionnaire, accepter de convertir tout ou partie des Actions détenues par ledit Actionnaire en Actions d'une ou plusieurs Classes générant des droits similaires d'une manière générale, mais également un droit spécifique à convenir en matière de distributions. Les Actions de Classe A converties seront qualifiées d'«Actions de Classe A'», les Actions de Classe B converties seront qualifiées d'«Actions de Classe B'» et ainsi de suite.

Les distributions seront payées dans une telle devise et en un temps et lieu déterminés périodiquement par l'Associé Gérant Commandité.

Aucune distribution ne sera effectuée si la Valeur Nette d'Inventaire de la Société tombe en dessous d'un million d'euros.

Art. 25. Clause de récupération. Au terme de l'existence de la Société, il sera demandé aux porteurs d'Actions de Classe C, conformément aux dispositions de tout accord à conclure en temps opportun par et entre les Actionnaires, de remettre des distributions à la Société, dans la mesure où, sur une base composée couvrant l'ensemble des opérations de la Société, (i) les porteurs d'Actions de Classe C ont perçu des distributions supérieures à 20% de l'excédent (y) des Espèces Distribuables imputables aux Investissements de Portefeuille attribués au porteur d'Actions de Classe A concerné, conformément aux dispositions de l'article 24, sur (z) les Apports dudit porteur d'Actions de Classe A, ou (ii) les distributions perçues par ledit porteur d'Actions de Classe A, selon les dispositions des articles 24 et 28, ne permettent pas audit porteur d'Actions de Classe A d'obtenir un taux de rendement interne de 8% par an, composé annuellement, sur les Apports dudit porteur d'Actions de Classe A.

Art. 26. Compte de réserve séparé. L'Associé Gérant Commandité ouvrira un compte de réserve (le «Compte de Réserve Séparé») sur lequel seront déposés 50% des sommes réparties entre les porteurs d'Actions de Classe C selon

les dispositions du paragraphe (d) de l'article 24; ce montant ne sera par conséquent pas distribué auxdits porteurs d'Actions de Classe C. Toutefois, l'Associé Gérant Commandité ne sera tenu de retenir et déposer aucun montant dans la mesure où le solde du Compte de Réserve Séparé viendrait à dépasser le Montant de Réserve Séparé Maximal. Les fonds imputables au Compte de Réserve Séparé seront investis par l'Associé Gérant Commandité sous la forme d'Investissements Temporaires. Les bénéfices perçus sur ces montants placés sur le Compte de Réserve Séparé seront distribués aux porteurs d'Actions de Classe C lors de la dissolution de la Société.

Sous réserve des dispositions du premier paragraphe du présent article, l'Associé Gérant Commandité pourra distribuer aux porteurs d'Actions de Classe C toute somme non imputable au Compte de Réserve Séparé et leur étant due selon les dispositions de l'article 24, ainsi que toute somme du Compte de Réserve Séparé excédant le Montant de Réserve Séparé Maximal.

Au terme de l'existence de la Société, tout solde du Compte de Réserve Séparé sera, le cas échéant et selon les dispositions de tout accord à conclure en temps opportun par et entre les Actionnaires, soit (i) distribué aux porteurs d'Actions de Classe A afin de leur garantir les montants auxquels ils ont droit selon les dispositions du premier paragraphe du présent article ou (ii) distribué aux porteurs d'Actions de Classe C, dans la mesure où les porteurs d'Actions de Classe A ont effectivement reçu ces sommes.

Art. 27. Loi applicable et arbitrage. Toutes les matières non régies par les présents Statuts seront soumises aux dispositions de la Loi et de la Loi SICAR.

Tout différend, controverse ou plainte découlant des présents Statuts ou s'y rapportant, y compris leur rupture, leur validité ou leur résiliation, sera soumis à un arbitrage. L'arbitrage sera effectué conformément aux Règles de l'International Chamber of Commerce en vigueur au moment de l'arbitrage, sauf modification desdites règles dans les présentes ou par consentement mutuel des parties. Le siège de l'arbitrage sera établi à Paris et la langue applicable dans ce contexte sera l'anglais. L'arbitrage sera mené par 3 (trois) arbitres, désignés conformément aux Règles de l'International Chamber of Commerce, qui statueront sur tout différend dans le respect des dispositions du droit luxembourgeois, et non en qualité d'amiables compositeurs. La sentence arbitrale sera prononcée par écrit, précisera les motifs de la sentence et sera définitive et contraignante vis-à-vis des parties. La sentence peut comprendre l'attribution d'un montant couvrant les frais, notamment les déboursements et frais d'avocat raisonnablement encourus. Un jugement faisant suite à la sentence pourra être prononcé par toute instance juridique compétente à cet égard ou vis-à-vis de la partie concernée ou de ses actifs.

Art. 28. Liquidation. La Société peut à tout moment, sur proposition de l'Associé Gérant Commandité, être dissoute par décision de l'assemblée générale des Actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité nécessaires à la modification des présentes.

La liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, qui seront nommés à cet effet par l'assemblée générale des Actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs ainsi que leur rémunération.

La liquidation aura lieu conformément aux dispositions légales applicables en droit luxembourgeois et selon les dispositions de tout accord à conclure en temps opportun par et entre les Actionnaires. Le produit net de la liquidation sera distribué aux Actionnaires comme suit et dans l'ordre de priorité suivant: (i) premièrement, et sous réserve de l'allocation d'un montant équivalent à l'Apport des porteurs d'Actions de Commandité, aux Actionnaires conformément aux dispositions de l'article 24 et (ii) deuxièmement, un montant équivalent à l'Apport des porteurs d'Actions de Commandité, à l'Associé Gérant Commandité.

Au terme de la procédure de liquidation de la Société, les sommes non exigées par les Actionnaires seront déposées auprès de la Caisse des Dépôts et des Consignations qui gardera ces sommes à la disposition des Actionnaires concernés au cours du délai légal imparti. Au terme de ce délai, le solde reviendra à l'Etat luxembourgeois.

Art. 29. Définitions.

«Action de Classe A» chaque action de Classe A émise par la Société et assortie de droits de distribution, tel que précisé à l'article 24.

«Action de Classe B» chaque action de Classe B de la Société, assortie de droits de distribution, tel que précisé à l'article 24 des présentes.

«Action de Classe C» chaque action de Classe C de la Société, assortie de droits de distribution, tel que précisé à l'article 24 des présentes.

«Action de Commandité» actions d'une classe distincte souscrite par l'Associé Gérant Commandité et émise par la Société en faveur de celui-ci.

«Actionnaire Affilié» (i) les porteurs d'Actions de Classe C et (ii) tout Actionnaire dont au moins 51% des titres émis assortis d'un droit de vote sont détenus, directement ou indirectement, par le Promoteur ou par tout conseiller et/ou par un ou plusieurs de leurs affiliés.

«Actionnaire de Substitution» a la signification précisée à l'article 13.

«Actionnaire Défaillant» a la signification établie à l'article 13.

«Actionnaire Dispensé» eu égard à tout Investissement de Portefeuille et selon les dispositions de l'article 12, tout porteur d'Actions de Classe A non tenu d'effectuer un Apport en capital dans le cadre dudit Investissement de Portefeuille.

«Actionnaires Non-Défaillants» a la signification précisée à l'article 13.

«Actionnaires» les porteurs d'Actions de Commandité, d'Actions de Classe A, d'Actions de Classe B et d'Actions de Classe C.

«Actions» actions de toute classe de la Société.

«Appels de Fonds» apports en capital des Actionnaires à la Société, effectués ou prévus en temps opportun, selon les dispositions de l'article 11 et suite à une Notification d'Appel.

«Apport» eu égard à tout Actionnaire, le capital apporté suite à une Notification d'Appel unique ou, selon le contexte, l'ensemble des sommes apportées par ledit Actionnaire à la Société conformément aux dispositions des présentes, à moins que ledit capital ne soit pas représentatif d'un Apport aux termes des Statuts.

«Associé Gérant Commandité» VERDOSO MANAGEMENT S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois luxembourgeoises, agissant en qualité d'associé gérant commandité de la Société, ou tout associé gérant commandité complémentaire ou remplaçant, admis à participer à la Société en qualité d'associé gérant commandité, selon les dispositions des présentes, et dans tous les cas en fonction du contexte.

«Bénéfice d»

liquidités perçues par la Société et imputables à tout bénéfice net d'un investissement temporaire, tel qu'éventuellement décrit dans un accord à conclure en temps opportun par et entre les Actionnaires.

«Classe Défaillante» classe distincte regroupant les Actions redéfinies par l'Associé Gérant Commandité, conformément aux dispositions de l'article 13. Sauf disposition contraire de l'Associé Gérant Commandité, la première Classe Défaillante redéfinie par la Société sera qualifiée de «Classe Défaillante A1»; la seconde Classe Défaillante émise par la Société sera qualifiée de «Classe Défaillante A2» et ainsi de suite.

«Classe de Substitution» classe distincte d'Actions émises selon les dispositions de l'article 13. Les Actions de la première Classe de Substitution émises par la Société appartiendront à la «Classe de Substitution A1»; les Actions de la deuxième Classe de Substitution émises par la Société appartiendront à la «Classe de Substitution A2» et ainsi de suite.

«Classe Dispensée» classe distincte regroupant des actions redéfinies par l'Associé Gérant Commandité, selon les dispositions de l'article 12. Sauf disposition contraire de l'Associé Gérant Commandité, la première Classe Dispensée redéfinie par la Société sera qualifiée de «Classe Dispensée A1»; la seconde Classe Dispensée émise par la Société sera qualifiée de «Classe Dispensée A2» et ainsi de suite.

«Closing Initial» correspond à la date de la première émission d'Actions de Classe A en faveur des porteurs d'Actions de Classe A.

«Closing» le Closing Initial, ainsi que toute date à laquelle l'Associé Gérant Commandité admettra un ou plusieurs actionnaires subséquents de la Société.

«Commission de Gestion» commission de gestion annuelle que la Société verse à l'Associé Gérant Commandité, tel que précisé dans le Prospectus.

«Conduite Sanctionnée»

par la Révocation» eu égard à toute personne, (a) conduite constituant une fraude, faute volontaire ou faute lourde, ou (b) une violation substantielle des présents Statuts à laquelle il n'est pas possible de remédier dans un délai raisonnable et ayant un impact défavorable substantiel sur les Actionnaires ou sur la Société.

«Date d'Appel de Fonds» a la signification établie à l'article 11.

«Date d'Evaluation» a la signification précisé à l'article 14.

«Défaut» a la signification établie à l'article 13.

«Dépositaire» a la signification établie à l'article 20.

«Engagement de Substitution» a la signification précisée à l'article 13.

«Engagement par Action» (a) eu égard à chaque Action de Classe A, € 1.000,-, (b) eu égard à chaque Action de Classe B, € 1.000,-, (c) eu égard à chaque Action de Classe C, € 1.000,- et (d) eu égard à chaque Action de Commandité, zéro.

«Engagement Restant» eu égard à tout Actionnaire et tel que déterminé à toute date, le montant de l'Engagement dudit Actionnaire défalqué des Apports dudit Actionnaire, tel qu'éventuellement précisé dans un accord à conclure en temps opportune par et entre les Actionnaires de la Société.

«Engagement» eu égard à tout Actionnaire, la somme des Engagements par Action des Actions détenues par ledit Actionnaire.

«Engagements en Capital d'Apport» a la signification établie à l'article 11.

«Espèces Distribuables» espèces perçues par la Société suite à la vente ou à la cession de dividendes, d'intérêt ou d'autres revenus provenant ou en rapport avec un Investissement de Portefeuille, ou autrement perçues de toute autre source par la Société (à l'exception des paiements effectués par les Actionnaires selon les dispositions des présentes, ainsi que du Bénéfice de l'Investissement Temporaire).

«EURIBOR» le taux interbancaire offert en euro (European interbank offer rate) applicable aux dépôts de trois mois libellés en euros, tel que coté dans le Financial Times (ou dans toute publication ultérieure) en temps voulu ou, si le Financial Times n'est pas publié ou n'indique pas de taux, dans la publication recommandée par la fédération bancaire européenne (l'European Banking Federation) comme donnant la publication officielle du taux interbancaire offert en euro.

«Gestionnaires Clés» Franck Ullmann Hamon et Patrick Coupier, ou tout autre personne que l'Associé Gérant Commandité désigne comme remplaçant qualifié dans tout accord à conclure en temps opportun par et entre les Actionnaires.

«Impact Défavorable Substantiel» signifie (a) la violation d'une loi, règle, ordonnance, directive, règlement ou politique administrative gouvernementale émanant d'une autorité gouvernementale ou d'un organisme de régulation de la bourse, dans le chef d'un Actionnaire, raisonnablement susceptible d'avoir un impact défavorable substantiel sur une société en portefeuille ou sur l'un de ses affiliés, ou sur la Société, sur l'Associé Gérant Commandité, sur l'un des conseillers ou sur l'un de ses affiliés respectifs, ou sur tout Actionnaire ou affilié de cet Actionnaire, (b) un événement raisonnablement susceptible de soumettre une société en portefeuille ou l'un de ses affiliés, ou la Société, l'Associé Gérant Commandité, l'un des conseillers ou l'un de ses affiliés respectifs, ou tout Actionnaire ou affilié de cet Actionnaire à d'importantes exigences réglementaires autres que fiscales, auxquelles il/elle ne devrait autrement pas se soumettre, ou raisonnablement susceptible de manifester un accroître le poids de ladite exigence au-delà de sa force contraignante considérée en l'absence dudit événement, ou (c) une violation de toute politique d'investissement écrite d'un Actionnaire, que l'Associé Gérant Commandité a accepté par écrit à ou avant la date d'admission dudit Actionnaire au sein de la Société est susceptible d'avoir un impact défavorable substantiel sur ledit Actionnaire (une telle politique reste applicable à la date à laquelle l'Impact Défavorable Substantiel est déterminé).

«Investissement Temporaire» placements liquides et à faible risque dans (a) des liquidités ou quasi-liquidités, (b) des titres du Gouvernement grand-ducal émis par le Trésor luxembourgeois, ou d'autres titres émis ou intégralement garantis ou assurés par les gouvernements du Grand-Duché de Luxembourg ou de tout Etat membre de l'Union européenne ou des Etats-Unis, ou par toute agence de l'un de ces Etats, (c) des titres à court terme, effets de commerce ou autres dettes obligataires à court terme ayant, à la date de leur achat par la Société, la cotation la plus élevée ou la seconde meilleure cotation établie par STANDARD & POOR'S RATINGS SERVICES ou par MOODY'S INVESTORS SERVICES, INC. ou par leurs successeurs respectifs, (d) des comptes porteurs d'intérêts auprès d'une maison de courtage enregistrée, (e) des fonds communs de placement du marché monétaire, (f) des dépôts à terme, certificats de dépôt ou acceptations bancaires de toute banque d'affaires dont, à la date d'acquisition par la Société, l'ensemble du capital et des excédents se chiffre à au moins 100 millions d'euros, (g) des comptes ou fonds d'investissement communs investissant exclusivement dans des titres ou instruments du type décrit aux points (a) à (d). En cas d'incertitude sur le fait qu'un investissement de la Société représente un Investissement Temporaire ou un Investissement de Portefeuille, ledit investissement sera considéré comme un Investissement Temporaire, à moins que l'Associé Gérant Commandité ne détermine de bonne foi que ledit investissement constitue un Investissement de Portefeuille.

«Investissements de Portefeuille» emprunts ou investissements capitaux (autres que les Investissements Temporaires) effectués directement ou indirectement par la Société.

«Investisseur Averti» investisseur qui (i) a confirmé par écrit son adhésion au statut d'investisseur averti et (ii) soit investit un minimum de 125.000 euros dans la Société, soit bénéficie d'une attestation de la part d'un établissement de crédit, d'un autre professionnel du secteur financier soumis à des règles de conduites conformes à l'article 11 de la Directive 93/22/CEE ou d'une société de gestion au sens de la Directive 2001/107/CE, certifiant son expertise, expérience et connaissance pour apprécier de manière adéquate un placement en capital à risque.

«Investisseurs Eligibles» Investisseurs Institutionnels, Investisseurs Professionnels et/ou Investisseurs Avertis au sens de l'article 2 de la Loi SICAR.

«Investisseurs Institutionnels» investisseurs éligibles au titre d'investisseurs institutionnels selon les règles et dispositions légales pertinentes en droit luxembourgeois.

«Investisseurs Professionnels» investisseurs éligibles en qualité d'investisseurs professionnels selon l'Annexe II de la Directive 2004/39/CE concernant les marchés d'instruments financiers, telle que modifiée.

«Jour Ouvrable» tout jour autre que (a) le samedi et le dimanche et (b) tout autre jour au cours duquel les banques établies au Grand-Duché de Luxembourg sont légalement tenues ou autorisées à être fermées.

«Loi SICAR» la loi luxembourgeoise du 15 Juin 2004 relative à la société d'investissement en capital à risque (SICAR), telle que modifiée ultérieurement.

«Loi» la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée ou remplacée ultérieurement, ainsi que la Loi SICAR.

«Montant de Réserve

«Séparé Maximal» le montant que les porteurs d'Actions de Classe A sont en droit de recevoir du Compte de Réserve Séparé, selon les dispositions de l'article 26 et suite à la dissolution et à la liquidation de la Société à la date pertinente, pour autant que (a) les Investissements de Portefeuille concernés et tous les autres actifs restants de la Société autres que les Investissements Temporaires aient été vendus à 50% de leur coût et que l'ensemble des Investissements Temporaires aient été vendus à leur Valeur et (b) si ladite date est antérieure à la fin de la période d'investissement (telle que décrite dans le Prospectus), l'Engagement Restant des porteurs d'Actions de Classe A aient été apportés à la Société par des porteurs d'Actions de Classe A et investis dans des Investissements de Portefeuille.

«Notification d'Appel» a la signification établie à l'article 11.

«Pourcentage de Participation» eu égard à tout Actionnaire et à tout Investissement de Portefeuille, une fraction, correspondant à un pourcentage, (a) dont le numérateur est le montant total de l'Apport dudit Actionnaire servant à

financer les frais dudit Investissement de Portefeuille et (b) dont le dénominateur est le montant total des Apports de l'ensemble des Actionnaires servant à financer les frais dudit Investissement de Portefeuille.

«Promoteur» VERDOSO INVESTMENT SA, une société de droit luxembourgeois ou toute société la remplaçant.

«Prospectus» le prospectus de la Société, tel que modifié en temps opportun.

«Registre» a la signification précisée à l'article 7.

«SCA» une société en commandite par actions de droit luxembourgeois.

«Société» VERDOSO SPECIAL OPPORTUNITIES I S.C.A., SICAR, établie sous la forme d'une société en commandite par actions et portée au registre des sociétés d'investissement en capital à risque à Luxembourg.

«Statuts» les statuts de la Société.

«Valeur Nette d'Inventaire» la valeur nette d'inventaire de la Société, de chaque classe et de chaque Action, conformément aux dispositions de l'article 14.

Souscription et libération

Le capital initial d'un montant de quatre cent trente mille euros (EUR 430.000,-) a été souscrit comme suit:

Nom du Souscripteur

Nombre d'actions souscrites:

1.- VERDOSO MANAGEMENT S.à r.l., 10 Actions de Commandité

2.- VERDOSO INVESTMENT S.A., 420 Actions de Classe B

Les Actions de Commandité ont été intégralement libérées et les Actions de Classe B ont été partiellement libérées, à hauteur de 5%, de sorte qu'un montant de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) se trouve à la libre disposition de la Société, tel qu'il en a été justifié au notaire soussigné.

Provisions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le dernier jour du mois de décembre 2008.

La première assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra en 2009.

Le premier rapport annuel de la Société sera daté du 31 décembre 2008.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge en raison de sa constitution à environ EUR 6.500,-.

Résolutions

Et aussitôt après la constitution, les actionnaires ont pris les résolutions suivantes:

Le siège social de la Société est établi au 9, rue Sainte-Zithe, L-2763 Luxembourg.

L'auditeur de la Société est MAZARS S.A., domiciliée au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg. Le mandat de l'auditeur expirera lors de l'assemblée générale

Dont acte, passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, de dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant du comparant, ce dernier a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: N. Goulet, J. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} février 2008. LAC/2008/4699. — Reçu 1.250 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 février 2008.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2008027692/7241/1254.

(080032853) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2008.

International Hospitality Capital II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 135.889.

— STATUTES

In the year two thousand and seven, on the twenty eighth of December.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appears:

CGG, L.L.C., a limited liability company under the laws of the State of Connecticut, having its registered office at Corporation Trust Centre, 1209 Orange Street, in the City of Wilmington, County of New Castle, State of Delaware, USA.

The founder is here represented by Flora Gibert, jurist, with professional address at 15, côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The beforesaid proxy, being initialled *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such party has requested the notary to draw up the following by-laws of a «société à responsabilité limitée» which it declares to incorporate.

Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. There is hereby formed a «société à responsabilité limitée», limited liability company, governed by the present articles of incorporation and by current Luxembourg laws, especially the laws of August 10th, 1915 on commercial companies, including its article 209, of September 18th, 1933 and of December 28th, 1992 on «sociétés à responsabilité limitée», as amended, and the present articles of incorporation.

At any moment, a sole shareholder may join with one or more joint shareholders and, in the same way, the following shareholders may adopt the appropriate measures to restore the unipersonal character of the Company. As long as the Company remains with one sole shareholder, he exercises the powers devolved to the General Meeting of shareholders.

Art. 2. The Company's name is INTERNATIONAL HOSPITALITY CAPITAL II S.à r.l.

Art. 3. The purpose of the Company shall be to hold a general partnership interest in partnerships engaged in commercial, industrial, financial and other enterprises within and without Luxembourg (the «Funds»), and, through the Company's holding of such interests, to exercise all of the powers and to enjoy all of the rights and prerogatives incidental to such interests, including all activities related or incidental thereto. The business of the Company shall include, without limitation on the foregoing,

(a) the encumbering, sale, transfer or conveyance from time to time of all or portions of the Company's interests in the Funds,

(b) in the Company's capacity as a general partner of the Funds,

(i) engaging, on behalf of the Funds, in real estate-related activities, including, but not limited to, acquiring, holding, maintaining, operating, leasing, selling, managing, improving, mortgaging, developing, encumbering and otherwise using for profit interests in real estate and in securities and other business interests related to real estate,

(ii) causing the Funds to participate as a partner, owner or investor in other general or limited partnerships, limited liability companies, corporations, or other vehicles or entities, the business of which is related to real estate, and

(iii) causing one or more employees of the Company to perform services from time to time on behalf of one or more affiliates of the Company, and

(c) all other activities related or incidental thereto.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the management should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Company.

Art. 5. The Company is constituted for an unlimited duration.

Art. 6. The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

Art. 7. The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are neither allowed, in circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the administration

of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings.

Capital - Shares

Art. 8. The Company's capital is set at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euro), represented by 500 (five hundred) shares of EUR 25.- (twenty five euro) each.

Art. 9. Each share confers an identical voting right at the time of decisions taking.

Art. 10. Shares may not be transferred inter vivos to shareholders or non-shareholders unless members representing all of the corporate capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the co-ordinate law on trading companies.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admit only one owner for each of them.

Management

Art. 11. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a unanimous resolution of the shareholders.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager; and in case of plurality of managers, by the single signature of any member of the board of managers, or by the single or joint signature of any person to whom such signatory power shall have been delegated by the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one several managers or one or several ad hoc agents, whether shareholders or not.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, boards of managers will be validly held provided that the majority of managers are present.

In this case, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating member of the Board of Managers is able to hear and to be heard by all other participating members whether or not using this technology, and each participating member of the Board of Managers shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by phone.

The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

Art. 12. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a mandatory he is only responsible for the execution of his mandate.

The company shall indemnify any manager and his heirs, executors and administrators, against expenses, damages, compensation and costs reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a manager of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement, and only to the extent the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 13. Managers decisions are taken by meeting of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex another manager as his proxy.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meeting.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier, or by phone, teleconferencing or other telecommunications media.

Shareholders decisions

Art. 14. Shareholders decisions are taken by shareholder's meetings.

However, the holding of meeting is not compulsory as long as the shareholders number is less than twenty-five.

In such case, the management can decide that each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decisions to be taken, expressly drawn up by writing, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier.

Art. 15. Resolutions are validly adopted when taken by shareholders representing more than half of the capital.

If this quorum is not attained at a first meeting, the shareholders are immediately convened by registered letters to a second meeting.

At this second meeting, decisions will be taken at the majority of voting shareholders whatever majority of capital be represented.

However, decisions concerning an amendment of the articles of association must be taken by a majority vote of shareholders representing the three quarters of the capital.

Every meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the managers may from time to time determine.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the dispositions of Section XII of the law of August 10th, 1915 on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof, all decisions which exceed the powers of the managers are taken by the sole shareholder.

Financial year - Balance sheet

Art. 16. The Company's financial year begins on January 1st and closes on December 31st.

Art. 17. Each year, as of the 31st of December, the management will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s) toward the company.

At the same time, the management will prepare a profit and loss account which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

Art. 18. Each shareholder may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

Art. 19. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the shareholders, which may be distributed to the shareholders pro-rata (in accordance with their respective participations in the share capital of the Company) unless otherwise provided in an agreement among the shareholders to be entered into from time to time.

However, the shareholders may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers;

(ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient funds are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;

(iii) the decision to pay interim dividends is taken by the sole shareholder or the general meeting of shareholders; and

(i) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

Winding-up - Liquidation

Art. 20. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be attributed to the shareholders at the pro-rata of their participation in the share capital of the Company unless otherwise provided in an agreement among the shareholders to be entered into from time to time.

A sole shareholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all the assets and liabilities, known or unknown of the Company.

Applicable Law

Art. 21. The laws here above mentioned in article 1st shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

Transitory measures

Exceptionally the first financial year shall begin today and end on December 31, 2008.

Subscription - Payment

All the 500 (five hundred) shares representing the capital have been entirely subscribed by CGG, L.L.C., prenamed, and fully paid up in cash, therefore the amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euro) is as now at the disposal of the Company INTERNATIONAL HOSPITALITY CAPITAL II S.à r.l., proof of which has been duly given to the notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand five hundred euro.

General Meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

- 1) Are appointed as managers for an undetermined duration
 - a) Mr Michael Murphy, with professional address at 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, born in New Jersey (USA) on February 9, 1971,
 - b) Mr Jerome Silvey, with professional address at 591 West Putnam Avenue, Greenwich, CT 06830, USA, born in Pennsylvania (USA) on June 27, 1957,
 - c) Mr Gérard Becquer, Réviseur d'Entreprises, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, born in Briey (France) on April 29, 1956,
 - d) Mr Franck Hebrard, with professional address at 6, rue Laval, 92210 St Cloud, France, born in Brive-La-Gaillarde (France) on December 30, 1964.

In accordance with article eleven of the by-laws, the Company shall be bound by the sole signature of its single manager; and in case of plurality of managers, by the single signature of any member of the board of managers, or by the single or joint signature of any person to whom such signatory power shall have been delegated by the board of managers.

- 2) The Company shall have its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary have set hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt huit Décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Comparaît:

CGG, L.L.C., une société de droit de l'Etat de Delaware, ayant son siège social à Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, 19801 Wilmington, County of New Castle, Delaware, USA.

Fondateur ici représenté par Flora Gibert, juriste, avec adresse professionnelle à 15 côte d'Eich, L-1450 Luxembourg en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée, régie par les présents statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur, notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, en ce compris l'article 209, du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et du 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée, telles que modifiées, ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, un associé unique peut s'associer à un ou plusieurs partenaires et, de la même manière, les associés ultérieurs peuvent prendre toutes mesures appropriées pour restaurer le caractère unipersonnel de la société. Aussi

longtemps que la Société demeure avec un seul associé, ce dernier exerce les pouvoirs attribués à l'Assemblée Générale des associés.

Art. 2. La dénomination de la société sera INTERNATIONAL HOSPITALITY CAPITAL II S.à r.l.

Art. 3. L'objet de la Société est de prendre des participations, dans toute société d'investissement ou entreprise agissant dans les secteurs commerciaux, industriels ou financiers au sens large au Luxembourg et à l'étranger (les «Fonds»), d'exercer tous les pouvoirs et de jouir des tous les droits et prérogatives relatifs à ces participations, y compris toutes les activités en relation directe ou indirectes avec ces investissements. L'activité de la Société peut inclure en particulier

- (a) la mise en gage, la vente, le transfert de tout ou portion des participations détenues par la Société dans les Fonds
- (b) en sa capacité d'associé gérant

(i) la participation, au nom des Fonds, à des activités immobilières, notamment à l'acquisition, la détention, l'entretien, la gestion, le leasing, la vente, le contrôle, l'optimisation, l'hypothèque, le développement, la mise en gage, ou toute autre action dans le but de réaliser un profit, de participations, titres ou intérêts liés au secteur immobilier

(ii) l'incitation des Fonds à participer en tant qu'associé, propriétaire ou investisseur dans d'autres partenariats à responsabilité limitée ou illimitée, sociétés à responsabilité limitée, entreprises ou sociétés sous quelque forme que ce soit dont l'objet est en relation avec le secteur immobilier, et

(iii) la mise à disposition d'un ou plusieurs employés de la Société afin d'accomplir des missions au nom d'entreprises affiliées à la Société, et

- (c) toutes autres activités, en relation directe ou indirecte avec les activités prédécrites.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités prédécrites aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision modificatrice des statuts. Le siège social pourra être transféré dans la commune par décision de la gérance.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales, au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où la gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par la gérance.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 7. Les créanciers, représentants, ayants-droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées.

Capital - Parts sociales

Art. 8. Le capital social est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euro), représenté par 500 (cinq cents) parts sociales de EUR 25,- (vingt cinq euro) chacune.

Art. 9. Chaque part sociale confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions.

Art. 10. Aucune cession de parts sociales entre vifs à un associé ou à un tiers non-associé ne peut être effectuée qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant la totalité du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales. Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

Gérance

Art. 11. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution à l'unanimité des associés.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La société sera engagée par la seule signature de son gérant unique; et en cas de pluralité de gérants, par la seule signature d'un membre du conseil de gérance, ou par la signature conjointe ou individuelle de toute personne à qui un tel pouvoir de signature a été délégué par le conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les réunions du conseil de gérance se tiendront valablement si la majorité des gérants sont présents.

Dans ce cas, les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée si chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les membres du Conseil de Gérance participants, utilisant ou non ce type de technologie. Ledit participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via téléphone ou la vidéo.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

Art. 12. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

La Société indemnise tout gérant et leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous frais, dommages, coûts et indemnités raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de gérants, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et que de ce fait ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite pour les cas où ils auraient été déclarés coupables pour négligence grave ou pour avoir manqué à leurs devoirs envers la Société; en cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les matières couvertes par l'arrangement transactionnel et dans le cas où la Société serait informée par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'aura pas manqué à ses devoirs envers la Société. Le droit à indemnisation qui précède n'exclut pas pour les personnes susnommées d'autres droits auxquels elles pourraient prétendre.

Art. 13. Les décisions des gérants sont prises en réunions du conseil de gérance.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme ou télex un autre gérant pour le représenter.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Dans ces cas, les résolutions ou décisions à prendre seront expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication.

Décisions des associés

Art. 14. Les décisions des associés sont prises en assemblées générales.

Toutefois, la tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq.

Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, expressément formulées et émettra son vote par écrit, transmis par courrier ordinaire, électronique ou télécopie.

Art. 15. Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, une seconde assemblée sera immédiatement convoquée par lettre recommandée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés votant quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Toute assemblée se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que la gérance déterminera.

Un associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relatives aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 16. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 17. Chaque année, avec effet au 31 décembre, la gérance établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives, avec une annexe contenant en résumé tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants et associés envers la société.

Au même moment la gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée ensemble avec le bilan.

Art. 18. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Art. 19. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés au pro rata de leur participation respective au capital de la Société à moins qu'un accord entre les associés n'en dispose autrement.

Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes aux conditions suivantes:

- (i) sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, par le conseil de gérance;
- (ii) il ressort de cet état comptable que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire;
- (iii) la décision de payer des acomptes sur dividendes est prise par l'associé unique ou par les associés réunis en assemblée générale;
- (iv) une assurance suffisante a été obtenue que les droits des créateurs de la Société ne sont pas menacés.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au pro rata de leur participation dans le capital de la Société à moins qu'un accord entre les associés n'en dispose autrement.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Loi applicable

Art. 21. Les lois mentionnées à l'article 1^{er}, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'est pas dérogé par les présents statuts.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2008.

Souscription - Libération

Les 500 (cinq cents) parts sociales représentant l'intégralité du capital social ont toutes été souscrites par CGG, L.L.C., prénommé, et ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euro) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille cinq cents euro.

Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

- 1) Sont nommés gérants pour une durée indéterminée
 - a) Monsieur Michael Murphy, avec adresse professionnelle à 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, né à New Jersey (USA) le 9 février 1971,
 - b) Monsieur Jerome Silvey, avec adresse professionnelle au 591 West Putnam Avenue, Greenwich, CT 06830, USA, né en Pennsylvanie (USA) le 27 juin 1957,

c) Monsieur Gérard Becquer, Réviseur d'Entreprises, avec adresse professionnelle à L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll, né à Briey (France) le 29 avril 1956,

d) Monsieur Franck Hebrard, avec adresse professionnelle 6, rue Laval, 92210 St Cloud, France, né à Brive-La-Gaillarde (France) le 30 Décembre 1964.

Conformément à l'article 11 des statuts, La société sera engagée par la seule signature de son gérant unique; et en cas de pluralité de gérants, par la seule signature d'un membre du conseil de gérance, ou par la signature conjointe ou individuelle de toute personne à qui un tel pouvoir de signature a été délégué par le conseil de gérance.

2) Le siège social de la Société est établi à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882, Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: F. Gibert, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2008, Relation: LAC/2008/106. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 février 2008.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2008022548/211/405.

(080021266) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2008.

H2O Hesperange S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 87.665.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique du 13 novembre 2007

PricewaterhouseCoopers a démissionné de son poste de commissaire aux comptes avec effet au 11 juillet 2006.

Monsieur Briec Alexandre De Crombrugge De Loringhe a démissionné de son poste de gérant. L'associé unique a décidé de ne pas pourvoir à son remplacement.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008022502/534/15.

Enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2007, réf. LSO-CL06094. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080021299) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2008.

ECS Logistic, Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6450 Echternach, 27, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 96.178.

—
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 7 février 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008022512/6261/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 2008, réf. LSO-CN00823. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080021252) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2008.

John Zink International Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.860.000,00.

Siège social: L-3451 Dudelange, Zone Industrielle Riedgen.

R.C.S. Luxembourg B 17.652.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions des associés en date du 7 décembre 2007 que la personne suivante a démissionné avec effet au 31 décembre 2007 de ses fonctions de gérant de la société:

- Monsieur Douglas Harckham, demeurant au Red Brickhouse, Old Bursledon, SO318DJ Hants (Royaume-Uni).

Il résulte également desdites résolutions que la personne suivante a été nommée avec effet au 31 décembre 2007, jusqu'à la prochaine Assemblée ayant à approuver les comptes annuels de 2007 de la société:

- Monsieur Ashok Patel, né le 24 octobre 1952 au Kenya, et ayant son adresse professionnelle à la Zone Industrielle Riedgen, L-3401 Dudelange, et résidant au 11618 S. Quebec, Tulsa, Oklahoma, 74137 (USA).

Dès lors, depuis le 1^{er} janvier 2008, le Conseil de Gérance se compose comme suit:

- M. Manuel Martinez

- M. Stephen Edward Pirnat

- M. Ashok Patel

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 janvier 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008022520/4170/26.

Enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2008, réf. LSO-CM08674. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080021001) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2008.

Serges Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8057 Bertrange, 15, rue du Chemin de Fer.

R.C.S. Luxembourg B 94.302.

—
Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires, tenue en date du 30 juin 2007, que:

- l'Assemblée décide de nommer la Société EURA AUDIT LUXEMBOURG S.A., demeurant professionnellement 117, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, en remplacement de la Société EST CONSULTANTS, domiciliée 33, rue de Paris, 57100 Thionville, pour ses fonctions de commissaire aux comptes de la société.

Pour la Société

L'administrateur Délégué

Référence de publication: 2008022557/8353/16.

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2007, réf. LSO-CL03568. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080021546) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2008.

Euroluxconstruction S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, rue de l'Industrie/Coin rue des Artisans.

R.C.S. Luxembourg B 94.737.

—
Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 14 novembre 2007

Il résulte des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme EUROLUXCONSTRUCTION S.A. (B numéro 94.737), en date du 14 novembre 2007, la révocation de Monsieur Pereira Fernandes Alfredo Eugénio, demeurant à Bettembourg, de sa fonction d'administrateur et d'administrateur délégué.

Fait à Foetz, au siège social de la société, le 14 novembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature / Signature / Signature

Le président / La secrétaire / Le scrutateur

Référence de publication: 2008022534/2546/17.

Enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2007, réf. LSO-CK04890. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080021203) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2008.

Thanatos Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 89.307.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire tenue au siège social extraordinairement en date du 14 janvier 2008 que:

1. Est réélu administrateur, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2011, Monsieur Patrick Moinet, demeurant professionnellement au 12, rue Guillaume Schneider L-2522 Luxembourg.

- La démission de la société BF CONSULTING Sàrl de son poste de commissaire est acceptée.

- Est élu en remplacement du commissaire démissionnaire, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes clos au 31 décembre 2011, la société:

* F.G.S. CONSULTING LLC, inscrite auprès du Registre de Commerce du Nevada sous le numéro: E 004850 2007-7 et ayant son siège social 520 S., 7th Street, Suite C - Las Vegas NV89101 - USA

Pour mention aux fins de la publications au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008022425/6312/23.

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2008, réf. LSO-CM10731. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080021264) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2008.

Munus Culture S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 85.958.

J'ai le regret de vous présenter ma démission en ma qualité de Commissaire au sein de la société MUNUS CULTURE S.A. avec effet au 25 janvier 2008.

Luxembourg, le 22 janvier 2008.

EUROPEAN TRUST SERVICES (LUXEMBOURG) S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2008022541/1084/14.

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2008, réf. LSO-CN01206. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080021275) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2008.

Heli-Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 51.799.

—
Les statuts coordonnés suivant l'acte n ° 50138 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger
Notaire

Référence de publication: 2008022262/211/11.

(080020975) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2008.

KH Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 76.006.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n^o 49891 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger
Notaire

Référence de publication: 2008022264/211/11.

(080020960) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2008.

Parts Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 99.238.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. Schmitz
Administrateur

Référence de publication: 2008022298/1023/13.

Enregistré à Luxembourg, le 4 février 2008, réf. LSO-CN00461. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080020938) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2008.

Drive S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 113.742.

Les comptes annuels au 31 janvier 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 février 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008022467/7801/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2008, réf. LSO-CM08250. - Reçu 36 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080021424) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2008.

Brentwood International S.à r.l., Société à responsabilité limitée soparfi.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 122.461.

La soussignée atteste par la présente que suivant la (les) décision(s) de l'Assemblée Générale Extra-ordinaire du 22 janvier 2008 à 14.30 heures

a été nommé gérant unique Monsieur Adrianus de Munck, né le 12 avril 1961 à Zaandam, Pays-Bas, et demeurant 13 Weaver Street, Queenstown, New Zealand,

à effet du 23 janvier 2008

en remplaçant Monsieur Van Leuvenheim, Jan Herman

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 24 janvier 2008.

BRENTWOOD INTERNATIONAL SàRL
CRT REGISTER INTERNATIONAL S.A.
A. de Munck
Gérant unique

Référence de publication: 2008022410/816/21.

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2008, réf. LSO-CM10187. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080020925) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2008.

Drive S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.
R.C.S. Luxembourg B 113.742.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 février 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008022468/7801/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2008, réf. LSO-CM08253. - Reçu 42 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080021438) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2008.

Finial Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.
R.C.S. Luxembourg B 109.722.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 février 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008022469/7801/12.

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2008, réf. LSO-CM10454. - Reçu 38 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080021444) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2008.

Fidesco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.
R.C.S. Luxembourg B 68.578.

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire et de la réunion du Conseil d'Administration en date du 11 janvier 2008, les décisions suivantes ont été prises:

1. La démission de M. Paul Lutgen, 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg, de ses fonctions de Président du Conseil d'Administration et d'administrateur est acceptée.

2. Sont nommés jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels clôturant au 31 décembre 2008:

- Luc Braun, demeurant professionnellement 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg, administrateur et Président du Conseil d'administration

- Horst Schneider, demeurant professionnellement 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg, administrateur et administrateur-délégué

- ARMOR S.A., avec siège social 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg, administrateur

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008022499/504/21.

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2008, réf. LSO-CM09733. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080021291) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2008.

Finial Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.
R.C.S. Luxembourg B 109.722.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 février 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008022470/7801/12.

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2008, réf. LSO-CM10450. - Reçu 40 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080021446) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2008.

Berlin (Bridge) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.
R.C.S. Luxembourg B 119.220.

Les comptes annuels au 30 septembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 février 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008022471/7801/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2008, réf. LSO-CM08256. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080021375) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2008.

Red Pimpernel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 123.189.

Extrait de la décision de l'Associé unique adoptée le 18 janvier 2008

Conformément à la cession de parts sociales du 18 janvier 2008, PARLAY FINANCE COMPANY S.A., avec adresse au 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 61.785, a cédé les 500 parts sociales détenues dans le capital de la Société à WISLEY S.A., avec adresse au 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 57.649.

Il a été décidé d'accepter et d'approuver le nouvel associé WISLEY S.A., et d'enregistrer la cession de parts sociales dans le registre des associés de la Société.

Luxembourg, le 18 janvier 2008.

Pour extrait sincère et conforme

RED PIMPERNEL S.à r.l.

PROSERVICES MANAGEMENT S.à r.l.

Gérant

M. Bogers

Gérant

Référence de publication: 2008022547/1084/25.

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2008, réf. LSO-CN01192. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080021318) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2008.

Sulzbach(Bridge) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.
R.C.S. Luxembourg B 119.216.

Les comptes annuels au 30 septembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 février 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008022475/7801/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2008, réf. LSO-CM08262. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080021385) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2008.

Morgan Stanley Carme Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 13.000,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 135.869.

—
STATUTES

In the year two thousand eight, on the seventh of January.

Before Us Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

MORGAN STANLEY GANYMEDE LUXEMBOURG S. à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, in process of registration with the Luxembourg Register of Commerce and Companies, here represented by Benoît Charpentier, attorney-at-law, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in the Grand Duchy of Luxembourg, on January 4, 2008.

Such power of attorney, after having been signed ne varietur by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is MORGAN STANLEY CARME LUXEMBOURG S.à.r.l. (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, and in particular by the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the sole manager or the board of managers. The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the sole shareholder or of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the sole manager or the board of managers. Where the sole manager or the board of managers determine that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and issues of debtor equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally,

for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company shall not carry out any regulated activities of the financial sector.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect itself against credit risk, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may generally carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which directly or indirectly favour or relate to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The Company's share capital is set at thirteen thousand euro (EUR 13,000.-), represented by thirteen (13) shares in registered form, having a par value of one thousand euro (EUR 1,000.-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the sole shareholder or of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The Company's shares are indivisible and the Company recognises only one owner per share.

6.2. Shares are freely transferable among shareholders.

Where the Company has a sole shareholder, shares are freely transferable to third parties.

Where the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

A share transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3. A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by each shareholder upon request.

6.4. The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's share capital.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of managers.

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the sole shareholder or of the shareholders, which sets the term of their office. If several managers are appointed, they will constitute a board of managers (the Board). The manager(s) need not be shareholder(s).

7.2. The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the sole shareholder or of the shareholders.

Art. 8. Powers of the board of managers.

8.1. All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the sole manager or the Board, who have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the sole manager or the Board.

Art. 9. Procedure.

9.1. The Board meets as often as required by the corporate interest or upon request of any managers, at the place indicated in the convening notice, which in principle, is in Luxembourg.

9.2. Written notice of any meeting of the Board is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

9.3. No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

9.4. A manager may grant a power of attorney to another manager in order to be represented at any meeting of the Board.

9.5. The Board can validly deliberate and act only if the majority of its members is present or represented. Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented. The resolutions of the

Board are recorded in minutes signed by the chairman of the meeting and, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

9.7. Circular resolutions signed by all the managers, in one or several counterparts, all of which taken together constitute one and the same document, are valid and binding as if passed at a meeting duly convened and held.

Art. 10. Representation.

10.1. Where the Company is managed by a Board, the Company is bound towards third parties in all matters by the joint signatures of any two (2) managers.

10.2. Where the Company has a sole manager, the Company is bound towards third parties by the signature of the latter.

10.3. The Company is also bound towards third parties by any person(s) to whom such special powers have been delegated.

Art. 11. Liability of the managers. The managers cannot, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment complies with the Articles and the Law.

IV. General meetings of shareholders and circular resolutions

Art. 12. Powers and voting rights.

12.1. Resolutions of the shareholders are adopted at general meetings of shareholders (the General Meeting(s)) or by way of circular resolutions (the Circular Resolutions).

12.2. Where resolutions are to be adopted by way of Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. The shareholders cast their vote by signing, in one or several counterparts, the Circular Resolutions, all of which taken together constitute one and the same document.

12.3. Where the Company has one shareholder, the latter exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting. The decisions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

12.4. Each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding. Each share entitles to one vote.

Art. 13. Notices, quorum, majority and voting procedures.

13.1. The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or of shareholders representing more than one-half of the share capital.

13.2. Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

13.3. General Meetings are held at such place and time specified in the notices.

13.4. If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

13.5. A shareholder may grant a written power of attorney to another person (who need not be a shareholder) in order to be represented at any General Meeting.

13.6. Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time and the resolutions are adopted at the General Meeting or by Circular Resolutions by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

13.7. The Articles are only amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

13.8. Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the shareholders.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 14. Financial year and annual general meeting of shareholders.

14.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of the same year.

14.2. Each year, the sole manager or the Board must prepare the balance sheet and the profit and loss account in accordance with the Law, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the manager(s) and shareholders towards the Company.

14.3. Each shareholder may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office.

14.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

Art. 15. Réviseur d'entreprises.

15.1. The operations of the Company are supervised by one or several réviseurs d'entreprises, when so required by law.

15.2. The shareholders appoint the réviseur(s) d'entreprises, if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The réviseur(s) d'entreprises may be re-elected.

Art. 16. Allocation of profits.

16.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

16.2. The shareholders determine how the balance of the annual net profits is disposed of. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward.

16.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) interim accounts are drawn up by the sole manager or by the Board;

(ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the sole shareholder or by the shareholders within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and

(v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

17.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the sole shareholder or of the shareholders adopted by one-half of the shareholders holding three-quarters of the share capital. The sole shareholder or the shareholders must appoint one or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and must determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholder(s), the liquidator(s) has (have) the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

17.2. The surplus remaining after the realisation of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

18.1. Notices and communications are made or waived and circular resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or by any other generally accepted means of electronic communication.

18.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

18.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided that signatures in electronic form fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. In case of circular resolutions, signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution.

18.4. All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the law and, subject to any non waivable legal provisions, any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitory provision

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31, 2008.

Subscription - Payment

Thereupon, MORGAN STANLEY GANYMEDE LUXEMBOURG S.à.r.l., prenamed and represented as stated above, subscribes for thirteen (13) shares in registered form, with a par value of one thousand euro (EUR 1,000.-) each, all subscribed and fully paid-up each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash in the amount of thirteen thousand euro (EUR 13,000.-).

The amount of thirteen thousand euro (EUR 13,000.-) is at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company resulting connection with its incorporation are estimated at approximately two thousand euro (EUR 2,000.-).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entire subscribed capital, has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an unlimited period of time:

- Mrs Brhan Elizabeth Fischer, Executive Director, born in Ethiopia on August 23, 1950, with professional address at 1585 Broadway, Floor 04, New York, NY 10036, United States of America;
- Mr Frank Edward Lagerstedt, Risk Manager, born in New York, United States of America on June 19, 1956, with professional address at 750 Seventh Avenue, New York, NY 10019, United States of America; and
- TMF CORPORATE SERVICES S.A., a Luxembourg public limited liability company (société anonyme), having its registered office at 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under the number B 84.993.

2. The registered office of the Company is set at 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that, on request of the above appearing parties, this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text shall prevail.

Whereof this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This document has been read to the appearing parties who signed together with the undersigned notary this notarial deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le sept janvier.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

MORGAN STANLEY GANYMEDE LUXEMBOURG S. à r.l, une société à responsabilité limitée constituée et organisée selon les lois luxembourgeoises, ayant son siège social au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, en cours d'immatriculation auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, représentée par Benoît Charpentier, avocat, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée au Grand-Duché de Luxembourg le 4 janvier 2008.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte aux fins de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est MORGAN STANLEY CARME LUXEMBOURG S.à.r.l. (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché du Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune par décision du gérant unique ou du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'associé unique ou des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du gérant unique ou du conseil de gérance. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et l'administration de ces participations. La Société peut en particulier acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion

et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et tous autres titres représentatifs d'emprunts et de participation. La Société peut prêter des fonds, résultant notamment de tous emprunts et d'émissions d'obligations ou de valeurs de participation, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne doit effectuer aucune activité réglementée du secteur financier.

3.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes les techniques et instruments liés à ses investissements en vue de leur gestion efficace, en ce compris les techniques et instruments destinés à protéger la Société contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut, d'une façon générale, effectuer toutes les opérations et transactions commerciales, financières ou industrielles et toutes les opérations concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui favorisent directement ou indirectement ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social de la Société est fixé à treize mille euros (EUR 13.000,-), représenté par treize (13) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution de l'associé unique ou des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales de la Société sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance.

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution de l'associé unique ou des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance (le Conseil). Le (s) gérant(s) n'a (n'ont) pas besoin d'être associé(s).

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision de l'associé unique ou des associés.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du gérant unique ou du Conseil, qui ont tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, par le Conseil, à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

Art. 9. Procédure.

9.1. Le Conseil se réunit aussi souvent que l'intérêt social l'exige ou sur convocation de l'un des gérants de la Société, au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui sera en principe au Luxembourg.

9.2. Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

9.3. Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

9.4. Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

9.5. Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion et, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

9.6. Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion qui a été dûment convoquée et tenue.

9.7. Des résolutions circulaires signées par tous les gérants, sur une ou plusieurs copies, qui ensemble constituent un et un seul document, sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil dûment convoquée et tenue.

Art. 10. Représentation.

10.1. Lorsque la Société est gérée par un Conseil, la Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux (2) gérants.

10.2. Lorsque la Société a un seul gérant, la Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature de ce dernier.

10.3. La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par toute(s) personne(s) à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 11. Responsabilité des gérants.

11.1. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Assemblées générales des associés et résolutions circulaires

Art. 12. Pouvoirs et droits de vote.

12.1. Les résolutions des associés sont adoptées en assemblées générales des associés (l' (les) Assemblée(s) Générale(s)) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires).

12.2. Dans le cas où les résolutions doivent être adoptées par voie de Résolutions Circulaires le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Les associés expriment leur vote en signant les Résolutions Circulaires sur une ou plusieurs copies, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

12.3. Dans le cas où la Société a un seul associé, ce dernier exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale. Les décisions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

12.4. Les droits de vote de chaque associé sont proportionnelles au nombre de parts détenues par celui-ci. Chaque part sociale donne droit à un vote.

Art. 13. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote.

13.1. Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.

13.2. Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

13.3. Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

13.4. Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

13.5. Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne (qui ne doit pas nécessairement être un associé) afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

13.6. Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

13.7. Les Statuts ne peuvent être modifiés qu'avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

13.8. Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation des engagements des associés dans la Société exige le consentement unanime des associés.

IV. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 14. Exercice social et assemblée générale annuelle des associés.

14.1. L'exercice social commence le premier (1^{er}) janvier de chaque année et se termine le trente et un (31) décembre de la même année.

14.2. Chaque année, le gérant unique ou le Conseil dresse le bilan et le compte de pertes et profits conformément à la Loi, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

14.4. Le bilan et le compte de pertes et profits sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par voie de Résolutions Circulaires dans les six (6) mois à compter de la clôture de l'exercice social.

Art. 15. Réviseur d'entreprises.

15.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, dans les cas prévus par la loi.

15.2. Les associés nomment le(s) réviseur(s) d'entreprises et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne pourra dépasser six (6) ans. Le(s) réviseur(s) d'entreprises peuvent être réélus.

Art. 16. Affectation des bénéfices.

16.1. Cinq pour cent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée dès que la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social.

16.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Elle peut allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter.

16.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués, à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le gérant unique ou par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires est adoptée par l'associé unique ou les associés dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et

(v) si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

17.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution de l'associé unique ou des associés adoptée par la moitié des associés détenant les trois-quarts du capital social. L'associé unique ou les associés doivent nommer un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminer leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue par le(s) associé(s), le(s) liquidateur(s) est (sont) investi(s) des pouvoirs les plus larges pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

17.2. Le boni de liquidation restant après la réalisation des actifs et du paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

18.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les résolutions circulaires sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou par tout autre moyen de communication électronique communément accepté.

18.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément à ce qui a été accepté par le Conseil.

18.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition que les signatures électroniques remplissent l'ensemble des conditions légales requises pour pouvoir être assimilées à des signatures manuscrites. En cas de résolutions circulaires, les signatures peuvent être apportées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique.

18.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2008.

Souscription et libération

Sur ces faits, MORGAN STANLEY GANYMEDE LUXEMBOURG S.à.r.l., prénommée et représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire aux treize (13) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de treize mille euros (EUR 13.000,-).

La somme de treize mille euros (EUR 13.000,-) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de cette assemblée générale extraordinaire, est estimé à environ deux mille euros (EUR 2.000,-)

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société, représentant l'entière du capital souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants de la Société pour une durée illimitée:
 - Brhan Elizabeth Fischer, Executive Director, née en Ethiopie le 23 août 1950, ayant son adresse professionnelle à 1585 Broadway, 4^{ème} étage, New York, NY 10036, Etats-Unis d'Amérique;
 - Frank Edward Lagerstedt, Risk Manager, né à New York, Etats-Unis d'Amérique, le 19 juin 1956, ayant son adresse professionnelle à 750 Seventh Avenue, New York, NY 10019, Etats-Unis d'Amérique; et
 - TMF CORPORATE SERVICES S.A., une société anonyme constituée et organisée selon les lois luxembourgeoises, ayant son adresse professionnelle au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 84.993.
2. Le siège social de la Société est établi au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: B. Charpentier, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2008, LAC/2008/1777. — Reçu 65 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2008.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2008022780/5770/474.

(080020896) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2008.

Wiesbaden (Bridge) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 119.217.

Les comptes annuels au 30 septembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 février 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008022477/7801/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2008, réf. LSO-CM08265. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080021389) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2008.

Marathon S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.
R.C.S. Luxembourg B 111.374.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 février 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008022479/7801/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2008, réf. LSO-CM08248. - Reçu 38 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080021391) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2008.

Zama (Windhoek) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.
R.C.S. Luxembourg B 111.375.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 février 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008022482/7801/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2008, réf. LSO-CM08245. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080021394) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2008.

iii Info Invest International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 98.356.

Il résulte d'un contrat de cessions en date du 9 décembre 2007 que LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A. inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 40.312 avec siège social à 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg, a cédé 500 parts sociales de la Société à Henry Bock né le 1^{er} décembre 1953, à Solna, Suède, résidant à Kungsgatan 79, SE-112 27 Stockholm, Suède.

Par conséquent Henry Bock détient toutes les parts sociales de la Société.

Luxembourg, le 16 janvier 2008.

Signature

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2008022688/536/18.

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2008, réf. LSO-CM00392. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080021308) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2008.

Turret Lux Participation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.
R.C.S. Luxembourg B 111.373.

Les comptes annuels au 18 mai 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 février 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008022485/7801/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2008, réf. LSO-CM08232. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080021396) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2008.

SGAM AI Optimum Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 100.351.

Le bilan au 30 novembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour SGAM AI OPTIMUM FUND
EURO-VL LUXEMBOURG SA
L'agent Domiciliaire - Corporate and Domiciliary Agent
Signatures*

Référence de publication: 2008022487/3451/15.

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2008, réf. LSO-CM09814. - Reçu 64 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080021354) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2008.

Fintecno Holding S.A., Société Anonyme Holding.

R.C.S. Luxembourg B 83.283.

Messieurs John Seil, Pierre Lentz et Reno Maurizio Tonelli ont démissionné de leurs mandats d'administrateurs en date du 8 janvier 2008. A cette même date AUDIEX S.A. a démissionné de son mandat de commissaire aux comptes.

Le siège social est dénoncé à la même date.

Luxembourg, le 8 janvier 2008.
BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE
*Domiciliaire
Signature*

Référence de publication: 2008022500/534/15.

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2008, réf. LSO-CM10140. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080021296) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2008.

Ocamut S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1227 Luxembourg, 3, rue Bellevue.
R.C.S. Luxembourg B 48.899.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 février 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008022531/5878/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 2008, réf. LSO-CN00893. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080021217) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2008.

Munus Investments S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 97.726.

J'ai le regret de vous présenter ma démission en ma qualité de Gérant B au sein de la société MUNUS INVESTMENTS S. à r.l avec effet au 25 janvier 2008.

Luxembourg, le 22 janvier 2008.

A. Dias.

Référence de publication: 2008022540/1084/12.

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2008, réf. LSO-CN01203. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080021272) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2008.

Munus Culture S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 85.958.

J'ai le regret de vous présenter ma démission en ma qualité d'Administrateur de catégorie A au sein de la société MUNUS CULTURE S.A. avec effet au 25 janvier 2008.

Luxembourg, le 22 janvier 2008.

S. Hepineuze.

Référence de publication: 2008022545/1084/12.

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2008, réf. LSO-CN01208. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080021278) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2008.

Odyssey Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 50.331.

Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration tenu à Bruxelles le 24 juillet 2007

Démission d'Administrateur

Le Conseil d'Administration accepte à l'unanimité la démission de sa fonction d'Administrateur de:

- Monsieur Philippe Planchat domicilié Avenue des Vergys, 14 à 1225 Chêne-Bourg, Suisse.

Bruxelles, le 24 juillet 2007.

Certifié conforme

A. Duchateau / G. Eggermont

Président du Conseil / Secrétaire

Référence de publication: 2008022516/2747/17.

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2007, réf. LSO-CL00804. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080020867) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2008.

Pinaki Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 98.281.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008022635/587/12.

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2008, réf. LSO-CN01394. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080020878) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2008.

Pinaki Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 98.281.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008022636/587/12.

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2008, réf. LSO-CN01395. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080020879) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2008.
